



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAYEREL (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003290

**Rapport n°2.2 - Avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public (DSP)
des lignes urbaines**

Avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des lignes urbaines

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire pour le Grand Besançon

Résumé :

Ce rapport propose la passation d'un avenant n°10 à la Convention de délégation de service public (DSP) des lignes urbaines de transport public GINKO du 3 novembre 2010 entre la société Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev, et la CAGB.

Cet avenant a pour objectif d'acter :

- la prise en compte de la saisine du Délégué au titre de l'article 32.1 de la convention de DSP,
- la mise en œuvre, au 1^{er} septembre 2016, des adaptations nécessaires à la modernisation du réseau et de l'offre de services,
- les missions du Délégué au titre de l'administration et de la maintenance du système de billettique du périmètre périurbain.

I. Objet l'avenant n°10

Une enquête origine-destination et une enquête satisfaction ont été menées d'octobre à novembre 2015 afin d'identifier les causes du déficit de recettes commerciales du Délégué, d'améliorer le réseau et adapter l'offre de transports. Par ailleurs, l'exploitation de la billettique à l'ensemble du réseau depuis mai 2014 implique la redéfinition des missions confiées au Délégué.

Le présent avenant a ainsi pour objet :

- d'acter la prise en compte de la saisine du Délégué en date du 8 juillet 2015 au titre de l'article 32.1 de la convention de DSP en cours,
- d'acter la mise en œuvre, au 1^{er} septembre 2016, des adaptations nécessaires à la modernisation du réseau et l'amélioration de l'offre de services,
- de préciser les missions du Délégué au titre de l'administration et de la maintenance du système de billettique du périmètre périurbain.

II. Saisine de l'Autorité Organisatrice au titre de l'article 32.1 de la Convention de DSP

L'article 32.1 de la Convention de DSP stipule que : « Dans le cas où les recettes effectivement perçues par le Délégué au cours d'une année n sont inférieures à la recette forfaitaire Rf définie à l'article 28 et si l'écart dépasse le montant des aléas estimés à 3 % des dépenses, on considère que le Délégué ne peut supporter cet écart plus de deux années consécutives. Alors, considérant que la juste rémunération du Délégué n'est plus assurée, les parties se rencontrent pour examiner le problème, en rechercher les causes et trouver des solutions qui ne soient pas forcément pécuniaires ».

C'est dans ce contexte de déficit de recettes, pour les exercices clos de 2013 et 2014, que Besançon Mobilités a saisi le Grand Besançon le 8 juillet 2015 en vue de trouver les solutions favorables au rétablissement de l'équilibre économique de la Convention. Sur cette base, les Parties se sont régulièrement concertées afin d'examiner le déficit de recettes et de trouver des solutions permettant de contribuer au rétablissement de l'équilibre économique de la DSP.

A cet effet, des adaptations permettant de répondre pour partie, au rééquilibrage économique de la Convention, seront apportées au réseau à compter du 1^{er} septembre 2016.

III. Optimisation de l'offre de services de transports

A compter du 1^{er} septembre 2016, les adaptations du réseau et les améliorations apportées à la consistance des services permettent la prise en compte, notamment :

- du renforcement des lignes 3 et 4, en lien avec la montée en puissance affichée au travers des analyses,
- de l'amélioration de la desserte des secteurs des Vallières et de la Polyclinique,
- de l'aménagement de la desserte du secteur Valentin, en améliorant l'amplitude du soir sur la ligne 20 afin d'assurer les sorties du centre commercial et les retours sur le quartier de Valentin,
- de la desserte de la rue Plançon avec la ligne 21,
- du remplacement de la ligne 13, en lien avec les renforcements listés ci-dessus,
- de départs supplémentaires sur la ligne 3, entre la gare et le Campus, en lien avec la progression de fréquentation constatée,
- de l'aménagement de la ligne 3, le soir et le dimanche, afin de proposer à la population étudiante un trajet moins long sur leur itinéraire,
- de l'aménagement de la desserte de Port Douvot, en cohérence avec la fréquentation, tout en maintenant un niveau d'offre nécessaire aux déplacements des clients scolaires et salariés,
- de l'ajustement des fréquences du samedi, à partir des données de fréquentation, tout en maintenant une offre plus importante l'après-midi que le matin.

Cette optimisation représente une réduction de l'ordre de 220 000 Km en année pleine (2017) sur une production annuelle de 5 900 000 Km commerciaux.

En outre, sur la base de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, le Plan de transport et d'information des usagers est révisé, et constitue la nouvelle annexe n°18 de la Convention de DSP.

Ces dispositions d'adaptation et d'amélioration du réseau, et leurs impacts en termes de production, sont sans incidence sur la contribution financière forfaitaire de l'Autorité Déléguée.

IV. Administration et maintenance de la billettique

Depuis mai 2014, l'exploitation du système de billettique a été intégrée à l'ensemble du réseau de transport. Il est précisé que la prestation d'administration et de maintenance des équipements matériels de la billettique sur le périmètre périurbain incombe entièrement au Délégué (dont le coût de la prestation est fixé à l'avenant n°7 à la DSP du 22 juillet 2015).

V. Impact des mesures de l'avenant n°10 sur les recettes forfaitaires (Rf) et les dépenses forfaitaires (Df)

Ces mesures sont, à la date de conclusion du présent avenant, sans incidence sur les termes Df (Dépenses forfaitaires) et Rf (Recettes forfaitaires) tels que définis à l'article 28.2 de la convention de DSP.

VI. Clause de revoyure

Pour les adaptations de l'offre de transport décrites aux présentes, les parties conviennent de se revoir 12 mois après l'entrée en vigueur du présent avenant afin d'évaluer les incidences techniques et commerciales desdites adaptations, notamment au niveau de la fréquentation, des recettes forfaitaires et de la satisfaction de la clientèle, et d'en tirer les conséquences pour la suite du contrat, sans pour autant engendrer un réajustement automatique de la contribution financière forfaitaire.

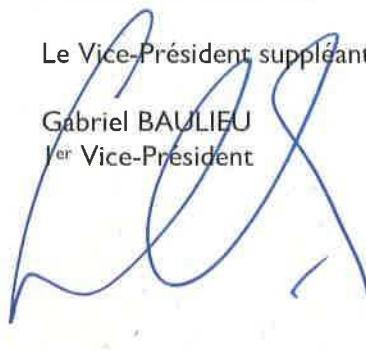
A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°10 à la Convention de délégation de service public (DSP) des lignes urbaines de transport public GINKO du 3 novembre 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°10.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

**Avenant n°10 à la convention de délégation de service public de
gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko du 3 novembre 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants

Vu le Code des Transports

Vu la convention de délégation de service public pour la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 3 novembre 2010 entre la Société Transdev SA et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et complétée des avenants n°1 à 9 (ci-après « la Convention de Délégation de Service Public » ou « la Convention »)

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016,

Ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice » ou « l'Autorité Délégante »,
d'une part,

Et :

La Société Besançon Mobilités ayant son siège social, 5 rue Edouard BRANLY - CS71123 - 25002 Besançon - Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre SCHELFHAUT

Ci-après dénommée « le Déléataire », ou « Besançon Mobilités »,
d'autre part.

Les signataires étant ci-après dénommés conjointement « les Parties ».

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en charge des transports urbains, compétente au titre de l'article L.5216-5 I. 2° du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.1221-5 du Code des Transports, prend acte par le présent avenant de la nécessaire adaptation des clauses de la Convention de Délégation de Service Public, afin de faire évoluer le réseau urbain et de l'adapter aux attentes de la clientèle, à partir des analyses menées, dans le cadre de l'enquête origine / destination et de l'enquête satisfaction effectuées aux mois d'octobre et novembre 2015, et ce, conformément aux échanges tenus avec le Déléataire, depuis la rentrée scolaire 2015, devant permettre de rechercher les causes et de trouver des solutions au déficit de recettes commerciales, en application des dispositions de l'article 32.1 de la Convention.

Aux termes de l'article 32.1 de la Convention, le Déléataire, par courrier du 8 juillet 2015, a saisi l'Autorité Organisatrice d'une demande de traitement des écarts constatés, depuis 2013, entre les objectifs de recettes forfaitaires (Rf) du Déléataire et les recettes réelles comptabilisées.

Les analyses menées, depuis le mois de septembre 2015, à partir des retours d'expérience du Déléataire et des données issues des enquêtes satisfaction et origine / destination qui ont été réalisées à l'automne 2015, ont notamment permis d'observer les usages sur les différents secteurs de l'agglomération et de dégager des axes de modernisation du réseau et d'adaptation de l'offre de transport.

En outre, l'exploitation du système billettique intégrée à l'ensemble du réseau de transport depuis le mois de mai 2014, implique que soient précisées les missions confiées, à ce titre, au Déléataire, pour le périmètre périurbain, afin d'optimiser la qualité du service offert à la clientèle.

Le présent avenant n°10 à la Convention signée le 3 novembre 2010, relative à la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon couvrant ces différents items, est établi en conformité avec les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, les dispositions de la Convention passée entre l'Autorité Délégante et le Délégué sont modifiées dans les conditions ci-après.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet :

- d'acter la prise en compte de la saisine du Délégué en date du 8 juillet 2015 au titre de l'article 32.1 de la Convention,
- d'acter la mise en œuvre, à compter du 1er septembre 2016, des adaptations nécessaires à la modernisation du réseau de transport urbain et à l'amélioration des services offerts,
- de préciser le contenu des missions confiées au Délégué au titre de l'administration et de la maintenance du système billettique du périmètre périurbain.

Article 2 - Saisine de l'Autorité Organisatrice par le Délégué dans le cadre de l'article 32.1 de la Convention

L'article 32.1 de la Convention stipule que « *Dans le cas où les recettes effectivement perçues par le Délégué au cours d'une année n sont inférieures à la recette forfaitaire Rf définie à l'article 28 et si l'écart dépasse le montant des aléas estimés à 3 % des dépenses, on considère que le Délégué ne peut supporter cet écart plus de deux années consécutives. Alors, considérant que la juste rémunération du Délégué n'est plus assurée, les parties se rencontrent pour examiner le problème, en rechercher les causes et trouver des solutions qui ne soient pas forcément pécuniaires* ».

Le 8 juillet 2015, le Délégué a saisi l'Autorité Organisatrice d'une demande de réexamen des conditions financières de la Convention, dans la mesure où le seuil des 3 % des dépenses a été dépassé pour les exercices clos de 2013 et 2014 et où sa juste rémunération n'est plus assurée, au sens des stipulations de l'article 32.1 de la Convention et des dispositions générales de l'article L.1431-1 du Code des Transports.

L'article 32.1 de la Convention stipule à cet effet, qu'une fois établi et partagé le constat d'un écart qui ne soit plus supportable pour le Délégué, les Parties se rencontrent afin d'en identifier les causes et de trouver des solutions.

Sur ce fondement, les Parties se sont régulièrement concertées afin d'examiner le déficit de recettes (tel que détaillé en annexe 1) et de trouver des solutions permettant de contribuer au rétablissement de l'équilibre économique de la Délégation de Service Public.

En conséquence, des adaptations permettant de répondre pour partie, au rééquilibrage économique de la Convention, seront apportées au réseau à compter du 1er septembre 2016.

Article 3 - Optimisation de l'offre transport

A compter du 1er septembre 2016, les adaptations du réseau et les améliorations apportées à la consistance des services permettent la prise en compte, notamment :

- du renforcement des lignes 3 et 4, en lien avec la montée en puissance affichée au travers des analyses,
- de l'amélioration de la desserte des secteurs des Vallières et de la Polyclinique,

- de l'aménagement de la desserte du secteur Valentin, en améliorant l'amplitude du soir sur la ligne 20 afin d'assurer les sorties du centre commercial et les retours sur le quartier de Valentin,
- de la desserte de la rue Plançon avec la ligne 21,
- du remplacement de la ligne 13, en lien avec les renforcements listés ci-dessus,
- de départs supplémentaires sur la ligne 3, entre la gare et le Campus, en lien avec la progression de fréquentation constatée,
- de l'aménagement de la ligne 3, le soir et le dimanche, afin de proposer à la population étudiante un trajet moins long sur leur itinéraire,
- de l'aménagement de la desserte de Port Douvot, en cohérence avec la fréquentation, tout en maintenant un niveau d'offre nécessaire aux déplacements des clients scolaires et salariés,
- de l'ajustement des fréquences du samedi, à partir des données de fréquentation, tout en maintenant une offre plus importante l'après-midi que le matin.

Par ailleurs, d'autres adaptations de services sont apportées sur l'ensemble des lignes bus telles que décrites dans l'annexe 2 de l'annexe 25 (Cahier des charges - Consistance des services) de la convention de Délégation de Service Public. Cette annexe 2 de l'annexe 25 telle que modifiée par l'effet des présentes, est jointe en **annexe 4** au présent avenant.

Ces dispositions d'adaptation et d'amélioration du réseau, et leurs impacts en termes de production, sont sans incidence sur la contribution financière forfaitaire de l'Autorité Délégante. L'ensemble de ces mesures est conçu à coût constant pour l'Autorité Délégante et sans coût supplémentaire pour le Délégataire.

Le Plan de transport et d'information des usagers, est révisé, et constitue une nouvelle annexe n°18 de la Convention de Délégation de Service Public, applicable entre les parties en cas de grève du personnel du Délégataire et de perturbation du trafic, au sens de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs.

Il est joint en **annexe 5** au présent avenant.

Article 4 - Administration et maintenance du système billettique du périmètre périurbain

Il est précisé entre les parties que les missions confiées au Délégataire, en application de l'avenant n°7 à la Convention de Délégation de Service Public, en date du 22 juillet 2015, recouvre l'administration du système et la maintenance des équipements matériels billettiques du périmètre périurbain, pour le coût de la prestation fixé à cet avenant. Pour rappel, les montants pris en charge par le Délégataire dans le cadre de l'avenant n°7, au titre de cette prestation, s'élèvent à 88 294 € en 2015, 161 025 € en 2016 et 128 820 € pour 2017.

Article 5 - Clause de revoyure

Pour les adaptations de l'offre de transport décrites aux présentes, les parties conviennent de se revoir 12 mois après l'entrée en vigueur du présent avenant afin d'évaluer les incidences techniques et commerciales desdites adaptations, notamment au niveau de la fréquentation, des recettes forfaitaires et de la satisfaction de la clientèle, et d'en tirer les conséquences pour la suite du contrat, sans pour autant engendrer un réajustement automatique de la contribution financière forfaitaire.

Article 6 - Impact des mesures de l'avenant sur le montant de la contribution financière forfaitaire

Ces mesures sont sans incidence sur les termes Df et Rf tels que définis à l'article 28.2 de la Convention de Délégation de Service public. Les montants de dépenses forfaitaires (Df), de recettes forfaitaires (Rf) et de contribution financière forfaitaire (Cf) en vigueur sont rappelés en **annexe 2** au présent avenant.

Article 7 - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au Déléataire, du visa du contrôle de légalité et ce, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2017, sauf modifications ultérieures éventuellement actées entre les parties.

Article 8 - Portée du présent avenant

Toutes les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public non expressément abrogées, annulées, complétées ou modifiées par le présent avenant restent applicables entre les parties.

Fait à Besançon, le, en trois exemplaires originaux (dont deux pour la CAGB).

Pour l'Autorité Organisatrice,

Pour le Déléataire,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Le Président de Besançon Mobilités

Jean-Louis FOUSSERET

Jean-Pierre SCHELFHAUT

Liste des Annexes :

Annexe n°1 : données financières et justification de l'écart de recettes

Annexe n°2 : impact de l'avenant n°10 sur le montant de la contribution financière forfaitaire

Annexe n°3 : nouvelle annexe 5 - Grilles de décomposition des coûts

Annexe n°4 : nouvelle annexe 25.2 - Cahier des charges - description des services

Annexe n°5 : nouvelle annexe 18 - Plan de transport et information en cas de perturbations de trafic (continuité du service)

Annexe I - Données financières et justification de l'écart de recettes

Les recettes

Avertissement : les recettes forfaitaires sont en € courant.

Les avenants successifs, du premier au septième, ont fait évoluer les recettes forfaitaires (Rf) de la façon suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Recettes forfaitaires contractuelles - Trafic								
Contrat initial	8 543 921 €	8 710 653 €	8 903 670 €	9 107 548 €	9 784 740 €	11 227 298 €	11 869 403 €	68 147 233 €
Effet av. 1	120 176 €	366 466 €	374 582 €	383 221 €	411 717 €	472 533 €	499 307 €	2 628 002 €
Effet av. 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 4	-	260 894 €	657 710 €	672 709 €	722 726 €	829 161 €	876 832 €	4 020 032 €
Effet av. 5	-	-	-	557 799 €	1 252 649 €	316 701 €	-101 830 €	2 025 319 €
Effet av. 6	-	-	-	-321 638 €	10 698 €	-	-	-310 940 €
Effet av. 7	-	-	-	-	-	-	-	-
Total - Trafic	8 664 097 €	9 338 013 €	9 935 962 €	10 399 638 €	12 182 531 €	12 845 692 €	13 143 712 €	76 509 646 €
Recettes forfaitaires contractuelles - Annexes								
Contrat initial	344 360 €	351 880 €	358 450 €	369 490 €	441 340 €	382 340 €	382 970 €	2 630 830 €
Effet av. 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 4	-	25 343 €	41 559 €	42 839 €	51 169 €	44 329 €	44 402 €	249 640 €
Effet av. 5	-	-	-	19 296 €	-2 487 €	90 482 €	101 777 €	209 068 €
Effet av. 6	-	-	-	-12 949 €	430 €	-	-	-12 518 €
Effet av. 7	-	-	-	-	-	-	-	-
Total - Annexes	344 360 €	377 223 €	400 009 €	418 676 €	490 452 €	517 151 €	529 149 €	3 077 019 €
Recettes forfaitaires contractuelles								
Contrat initial	8 888 281 €	9 062 533 €	9 262 120 €	9 477 038 €	10 226 080 €	11 609 638 €	12 252 373 €	70 778 063 €
Effet av. 1	120 176 €	366 466 €	374 582 €	383 221 €	411 717 €	472 533 €	499 307 €	2 628 002 €
Effet av. 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet av. 4	-	286 237 €	699 269 €	715 547 €	773 895 €	873 489 €	921 234 €	4 269 672 €
Effet av. 5	-	-	-	577 094 €	1 250 162 €	407 183 €	+53 €	2 234 386 €
Effet av. 6	-	-	-	-334 587 €	11 129 €	-	-	-323 458 €
Effet av. 7	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 008 457 €	9 715 236 €	10 335 971 €	10 818 314 €	12 672 983 €	13 362 843 €	13 672 861 €	79 586 665 €

Au fil des avenants, les engagements de recettes (Rf) ont progressé de +12.4 % (+8 808 602 €) sur la durée de la Convention.

L'observation des réalisations de 2011 à 2014, fait apparaître un déficit de recettes (Rf) total à 3 551 562 € sur la période.

La recette totale s'entend comme Rf telle que définie à l'article 28 du contrat de DSP.

	2011	2012	2013	2014
Recettes forfaitaires € courant	9 008 457	9 715 236	10 335 971	10 818 314
Recettes réelles	8 928 381	9 182 859	8 883 293	9 331 882
Déficit de recettes	-80 076	-532 377	-1 452 678	-1 486 432
dont recettes trafic	1 998	-420 008	-1 277 151	-1 432 504
dont recettes annexes	-82 073	-112 370	-175 527	-53 928

Les données financières pour les exercices 2011 à 2014 ont été validées à l'appui de la liasse fiscale de la société, et ont été certifiées par les commissaires aux comptes.

Les dépenses

Les dépenses sont les montants des dépenses forfaitaires (Df) inscrits au contrat et modifiés au fil des avenants. Ils sont indexés sur la base des indices réels.

Les dépenses mentionnées à l'article 32.I de la Convention, s'entendent comme étant les dépenses forfaitaires (Df) contractuelles indexées.

	2011	2012	2013	2014
Df en € octobre 2009	29 260 759	28 408 129	28 231 176	30 940 357
Indexation*	1.0582	1.0804	1.0952	1.1030
Df indexée = Dfn	30 963 026	30 691 642	30 920 130	34 127 527
Aléas 3% de Dfn	928 891	920 749	927 604	1 023 826

Le montant du déficit de recettes, soit respectivement 1 452 678 € (dont 1 277 151 € pour les seules recettes de trafic) et 1 486 432 € (dont 1 432 504 € pour les seules recettes de trafic) pour les exercices 2013 et 2014, dépasse successivement sur les deux années, l'enveloppe des aléas estimés à 3 % des dépenses forfaitaires indexées (Dfn).

**Annexe 2 - Impact de l'avenant n°10
sur le montant de la contribution financière forfaitaire**

Les mesures du présent avenant sont, sous réserve de l'application ultérieure des dispositions de l'article 5 du présent avenant, sans incidence sur les termes Df et Rf tels que définis à l'article 28.2 de la Convention de Service public.

Termes Df (Dépenses de référence) et Rf (recettes de référence) du contrat

	Df	Rf	Cf=Df-Rf
2016	31 411 802 €	13 455 473 €	17 956 329 €
2017	31 776 192 €	13 846 911 €	17 929 281 €

Euros HT avant actualisation de Df

Rappel des évolutions de Cf sur la durée du contrat

Année	Cf contrat initial	Cf avenant n°1	Cf avenant n°2	Cf avenant n°3	Cf avenant n°4	Cf avenant n°5	Cf avenant n°6	Cf avenant n°7	Cf avenant n°8	Cf avenant n°9	Cf avenant n°10
2011	20 372 478	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €	20 252 302 €
2012	19 668 548	19 302 081 €	19 302 081 €	19 302 081 €	18 692 892 €	18 692 892 €	18 692 892 €	18 692 892 €	18 692 892 €	18 692 892 €	18 692 892 €
2013	19 279 727	18 905 145 €	18 905 145 €	18 905 145 €	17 895 206 €	17 895 206 €	17 895 206 €	17 895 206 €	17 895 206 €	17 895 206 €	17 895 206 €
2014	19 559 398	19 176 176 €	19 176 176 €	19 176 176 €	18 236 816 €	19 787 456 €	20 122 043 €	20 122 043 €	20 122 043 €	20 122 043 €	20 122 043 €
2015	20 206 741	19 795 024 €	19 795 024 €	19 795 024 €	18 797 316 €	18 318 877 €	18 307 749 €	18 385 764 €	18 385 764 €	18 385 764 €	18 385 764 €
2016	19 687 882	19 215 349 €	19 215 349 €	19 215 349 €	18 118 048 €	17 968 689 €	17 968 688 €	18 048 959 €	17 956 329 €	17 956 329 €	17 956 329 €
2017	19 485 504	18 986 197 €	18 986 197 €	18 986 197 €	17 841 151 €	18 055 266 €	18 055 265 €	18 103 331 €	17 929 281 €	17 929 281 €	17 929 281 €

Euros HT avant actualisation de Df

Annexe 3 - Nomenclature des grilles des années 2015-2017

Grille 1 : décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à la mise en service du tramway hors TAD

Grille 2 : décomposition des coûts d'exploitation tramway hors maintenance

Grille 3 : décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway hors maintenance du tramway hors TAD

Grille 4 : décomposition des coûts de déménagement du dépôt et du PCC et des missions préparatoires à l'arrivée du tramway

Grille 5 : Option 1 : décomposition des coûts de maintenance du matériel roulant tramway

Grille 6 : Option 2 : décomposition des coûts de l'entretien de la voie et des abords du tramway

Grille 7 : décomposition des coûts du transport à la demande

Remarque : Il est strictement interdit d'insérer une ligne ou une colonne dans les différentes grilles

**Grille I : décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus
restructuré à l'arrivée du tramway**

**NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation
au 1^{er} octobre 2009 en € HT**

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2016	2017	Observations
Services réalisés par le délégataire			
Lignes régulières			
Nombre de kilomètres en ligne	4 315 135	4 152 636	<i>Cf. Annexe 2</i>
Nombre de kilomètres haut le pied	851 454	819 390	
Nombre de kilomètres techniques	206 664	198 881	
TOTAL kilomètres	5 373 252	5 170 907	
Nombre de véhicules			<i>Cf. Annexe 1</i>
en ligne	118	118	
réserve	18	18	
TOTAL Véhicules	136	136	
Circuits spécialisés scolaires			
Nombre de kilomètres en ligne	14 918	9 727	<i>Cf. Annexe 2</i>
Nombre de kilomètres haut le pied	20 960	13 666	
Nombre de kilomètres techniques	1 435	936	
TOTAL kilomètres	37 313	24 328	
Nombre de véhicules			<i>Cf. Annexe 1</i>
en ligne	5	5	
réserve	1	1	
TOTAL Véhicules	6	6	
TOTAL DÉLÉGATAIRE			
Nombre de kilomètres en ligne	4 330 053	4 162 363	
Nombre de kilomètres haut le pied	872 414	833 056	
Nombre de kilomètres techniques	208 099	199 817	
TOTAL kilomètres	5 410 565	5 195 236	
Nombre de véhicules			
en ligne	123	123	
réserve	19	19	
TOTAL Véhicules	142	142	
Service sous traité par le délégataire			
Lignes régulières			
Nombre de kilomètres en ligne	0	0	<i>Cf. Annexe 2</i>
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	0	0	

Nombre de véhicules			<i>Cf. Annexe 1</i>
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
Circuits spécialisés scolaires			
Nombre de kilomètres en ligne	19 000	19 000	<i>Cf. Annexe 2</i>
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	19 000	19 000	
Nombre de véhicules			<i>Cf. Annexe 1</i>
en ligne	6	6	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	6	6	
TOTAL SOUS TRAITANTS			
Nombre de kilomètres en ligne	19 000	19 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	19 000	19 000	
Nombre de véhicules			
en ligne	6	6	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	6	6	
ENSEMBLE DU RESEAU			
Nombre de kilomètres en ligne	4 349 053	4 181 363	
Nombre de kilomètres haut le pied	872 414	833 056	
Nombre de kilomètres techniques	208 099	199 817	
TOTAL kilomètres	5 429 565	5 214 236	
Nombre de véhicules			
en ligne	129	129	
réserve	19	19	
TOTAL Véhicules	148	148	

Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire			
HEURES DE CONDUCTEURS			
Nombre d'heures de conduite en ligne	345 555	345 555	
- dont en service régulier	337 234	337 234	
- dont en service de nuit	8 321	8 321	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied	12 869	12 869	
Nombre d'heures productives / conducteur / an	1 269	1 269	<i>correspond au nb d'heures de conduite en ligne</i>
Nombre d'heures annexes / conducteur / an	141	141	<i>Cf. Annexe 3</i>
Nombre d'heures improductives/conducteur/an	368	368	<i>Cf. Annexe 3</i>
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC	1 778	1 778	<i>Base 34,12 heures hebdo soit 1778,40 annuelles</i>
Nombre de conducteurs (ETC)	285,3	285,3	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			
Détail du coût du poste conducteur/an			
salaires brut mensuel	8 473 830	8 518 452	
charges sociales	3 428 955	3 447 011	
- dont allègements bas salaires	39 776	39 985	
charges fiscales	387 260	389 299	
autres charges (dont tenue du personnel)	109 115	109 690	
à déduire : indemnités journalières de SS	213 126	214 248	
TOTAL coût du poste conducteur/an	42 708	42 933	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN	12 186 033	12 250 203	
Coût de l'heure payée par conducteur	24,02	24,14	
Coût de l'heure de conduite en ligne	35,3	35,5	
Coût de conduite / Km	2,17	2,19	<i>sur la base des kms délégataires</i>
ancienneté moyenne du personnel (en années)	16,6	16,6	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)	18,7%	18,7%	
Détail du coût du poste contrôleur/an			
salaires brut mensuel	131 713	132 406	
charges sociales	53 375	53 656	
- dont allègements bas salaires	619	622	
Charges fiscales	6 073	6 105	
autres charges (dont tenue du personnel)	1 933	1 944	
à déduire : indemnités journalières de SS	3 313	3 330	
TOTAL coût du poste contrôleur / an	87 347	86 931	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN	189 781	190 781	
Nombre de contrôleurs (ETC)	5,1	5,1	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN			

III AUTRES INVESTISSEMENTS				
véhicules de service		15 656	15 656	Cf. Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
Informatique		21 527	21 527	
mobilier matériel de bureau		0	0	
Outillage		9 725	9 725	
autres biens		13 699	13 699	
Total des autres investissements		60 607	60 607	
Amortissements		93 353	93 353	Cf. Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
frais financiers		0	0	
Total coût annuel de détention		93 353	93 353	
TOTAL /an coût de détention des matériels		93 353	93 353	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES				
Assurance du matériel roulant bus		217 786	217 786	au prorata du nombre de véhicules Bus / TAD
Assurances véhicules de service		6 900	6 900	23 pour le bus à partir de 2015
TOTAL ASSURANCES VEHICULES		224 686	224 686	primes et honoraires inclus
V. FRAIS KILOMETRIQUES				
				Cf. Chapitre 7.1.2.1 Maîtrise des coûts d'énergie
Energie				
- Gazole		1 232 200	1 232 200	
- dont TIPP		-58 358	-58 358	
- GNV		521 181	521 181	
Lubrifiants		27 603	27 603	au prorata du nombre de bus sur la période
Pneumatiques		114 378	114 378	
entretien des matériels				
effectif personnel atelier ETC		16,0	16,0	il s'agit des ouvriers d'atelier
pièces de rechange		518 253	518 253	
main d'œuvre				
salaire brut		454 627	481 626	
charges sociales		182 781	193 636	
- dont allègements bas salaires		2 120	2 246	
Charges fiscales		20 949	22 193	
autres charges (dont tenue du personnel)		6 108	6 470	
à déduire : indemnités journalières de SS		11 737	12 434	
sous-traitance		50 710	50 710	prorata kms en propre avec TAD
total entretien		1 170 979	1 209 744	
lavage		152 592	152 592	au prorata du nombre de véhicules
TOTAL /an		3 269 644	3 308 408	
soit un coût / Km		0,60	0,64	sur la base des kms délégataires

VI. RENOVATION DES AUTOBUS			
Nombre de bus rénovés	2	2	Cf. Chapitre 7.3.1.2 Plan de renouvellement qui limite l'effort du Grand Besançon
Coût annuel des rénovations	0	0	Cf. Annexe 13 du projet de contrat, Plan de renouvellement et rénovations.
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING			
Conception, édition, diffusion,....	88 720	88 720	
campagnes d'information et de promotion	97 092	125 984	
campagnes de lancement du tramway	0	0	
enquête OD	0	80000	
enquête satisfaction	25000	25000	
enquête fraude	17000	0	
autres enquêtes	64000	17000	Cf. Chapitre 1.4.1
TOTAL /an	291 812	336 703	
VIII. GESTION DE LA BILLETTIQUE et du SAE - SAI Mission service technologies nouvelles (TN)			
			Cf. Chapitre 4.1.1
VIII- 1 La billettique			
Assistance à Maîtrise d'Œuvre			en préciser le détail
Fonctionnement			Du personnel de la cellule Technologie Nouvelle est affectée au projet SAE SAI qui prend de l'importance jusqu'à sa mise en service en 2014, à l'issue de laquelle, le personnel assure la maintenance courant faible.
Effectifs personnel ETC	0,0	0,0	
salaires	0	0	
charges sociales	0	0	
autres charges	0	0	
Consommables	41 697	41 697	
Sous traitance	0	0	
Total Billettique	41 697	41 697	
VIII- 2 SAE - SAI			
Effectifs personnel ETC	0,0	0,0	
salaires	0	0	
charges sociales	0	0	
autres charges	161 025	128 820	
Consommables	40 000	40 000	
Sous traitance	0	0	
Total SAE - SAI	201 025	168 820	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an	242 722	210 517	

IX. GESTION DU POINT ACCUEIL			
frais de personnel			Cf. Chapitre 5.1.1.1
effectif	6,6	6,6	
salaires	201 611	202 160	
charges sociales	92 867	93 120	
autres charges	2 524	2 531	
total frais de personnel	297 002	297 811	
frais de gestion	49 895	49 895	
autres frais	0	0	
TOTAL /an	346 897	347 706	
X. GESTION CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS			
frais de personnel		3,4	3,4
salaires	89 778	90 025	sous-traité à partir de 2011 à Agilis, Cf Chapitre 3.3.2.2
charges sociales	41 298	41 411	
autres charges	1 300	1 304	
total frais de personnel	132 377	132 740	
frais de gestion	0	0	les frais de gestion et autres frais sont inclus dans la partie frais généraux ci-dessous, partie XIV.2
autres frais	0	0	
TOTAL /an	132 377	132 740	
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS et poteaux d'arrêt			
main d'œuvre	178 031	178 515	Cf. Chapitre 6.1.2
effectif (etc.)	4,0	4,0	
frais matériels	80 180	80 180	Pièces détachées lot de bord IF + fournitures entretien signalétique
prestation externe	0	0	
TOTAL /an	258 211	258 695	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS			
frais de personnel			
effectif	0,0	0,0	
salaires	0	0	
charges sociales	0	0	
autres charges	0	0	
total frais de personnel	0	0	
frais de gestion	0	0	
autres frais	0	0	
TOTAL /an	0	0	
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES			
Lignes régulières	27 724	27 724	
Circuits scolaires	167 548	167 548	
TOTAL /an	195 272	195 272	Cf. Chapitre 3.3.2.1
soit un coût / Km	10,28	10,28	sur la base des kms sous-traités

XIV. FRAIS GENERAUX			
1. Rémunérations personnel			
Encadrement			
effectif ETC	5,9	5,9	
salaires	446 255	447 754	
charges sociales	215 476	216 199	yc charges fiscales et autres charges
total encadrement	661 731	663 953	
Maîtrise			
effectif ETC (méthode, marketing)	32,0	32,0	
salaires	1 214 802	1 218 881	
charges sociales	567 513	569 418	yc charges fiscales et autres charges
total maîtrise	1 782 314	1 788 299	
Autres personnels			
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)	17,9	17,9	
salaires	501 213	502 896	
charges sociales	234 909	235 698	yc charges fiscales et autres charges
total autres personnels	736 122	738 594	
TOTAL personnel / an	3 180 168	3 190 846	
2. autres frais			
autres taxes	67 663	67 663	organique, cartes grises, taxe sur les véhicules de société, visites techniques, radiotéléphones
taxe sur les salaires	701 797	701 797	prorata ETC - Cf. Chapitre 7.3.2
taxe professionnelle	391 970	391 970	
formation	134 690	134 690	Montant Net Cf Annexe 3 - Plan de Formation de référence
- dont prises en charge	0	0	Cf. Annexe 3 - Plan de formation de Référence
assurance dépôt	35 333	35 333	assurance dommage aux biens + RC
assistance technique (siège ou externe)	205 053	205 053	Hors assistance technique Tramway
frais divers			
commissions dépositaires	81 226	81 226	
transport de fonds	17 218	17 218	
voyages et déplacements	28 707	28 707	y/c location de véhicules
missions réceptions	4 785	4 785	

autres			
fournitures	114 996	114 996	fournitures bâtiments + petit outillage + frais sur achats
eau, gaz, électricité	178 711	178 711	Eau + Energie des Inst.fixes autres que dépôts
véhicules de service	24 961	24 961	carburant des véhicules de services + entretien maintenance
honoraires	104 593	104 593	honoraires comm.cptes & divers
gardiennage	60 000	60 000	Sécurité des locaux
contrats maintenance locaux	60 000	60 000	Maintenance des bâtiments, hors station tramway.
nettoyage et entretien des locaux	118 500	118 500	Nettoyage des bâtiments
frais postaux et télécom.	76 202	76 202	
fournitures de bureau	81 147	81 147	fournitures de bureau et informatique + billetterie + entretien et maintenance des matériels bureau
informatique, bureautique	38 338	38 338	entretien et maintenance informatique
documentation	4 990	4 990	
médailles	21 000	21 000	
autres	358 110	295 110	location mobilière + intérimaire + sstrait entretien autres + autre RP pub + services bancaires, cotisations pro, frais de recrutement 1 assimilés, ordures ménagères, prestations diverses etc...
TOTAL frais divers et autres	1 373 484	1 310 484	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	6 090 159	6 037 838	
XV. ALEAS			
	225 976	225 976	Cf. Chapitre 7.1.2.2 forte réduction des frais externes

RECAPITULATION COÛT TOTAL			
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	12 375 815	12 440 984	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	93 353	93 353	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	224 686	224 686	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	3 269 644	3 308 408	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS	0	0	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING	291 812	336 703	
VIII. GESTION DE LA BILLETTIQUE et du SAE - SAI Mission service technologies nouvelles (TN)			
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL	346 897	347 706	
IX. GESTION CENTRALE INFO, RESA	132 377	132 740	
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS et poteaux d'arrêt	258 211	258 695	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS	0	0	
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES	195 272	195 272	
XIV. FRAIS GENERAUX	6 090 159	6 037 838	
XV. ALEAS	225 976	225 976	
TOTAL COÛTS	23 746 923	23 812 878	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	4,37	4,57	sur la base du total km
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)	3,77	3,94	sur la base du total km

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 2 : décomposition des coûts d'exploitation du tramway hors maintenance.

NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation au 1^{er} octobre 2009 en € HT

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2016	2017	Observations
Nombre de kilomètres en ligne	1 085 802	1 082 417	Cf Annexe 2
Nombre de kilomètres haut le pied	19 003	18 943	
Nombre de kilomètres techniques	8 500	8 500	
TOTAL kilomètres	1 113 305	1 109 861	
Nombre de rames			Cf Annexe 1
en ligne	17	17	
réserve	2	2	
TOTAL Véhicules	19	19	
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire			
HEURES DE CONDUCTEURS			
Nombre d'heures de conduite en ligne	62 824	62 824	
- dont en service régulier	57 524	57 524	
- dont en service de nuit	5 300	5 300	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied	3 039	3 039	
Nombre d'heures productives / conducteur / an	1 269	1 269	correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an	141	141	Cf Annexe 3
Nombre d'heures improductives/conducteur/an	368	368	Cf Annexe 3
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC	1 778	1 778	Base 34,12 heures hebdo soit 1778,40 annuelles
Nombre de conducteurs (ETC)	54,9	54,9	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			
Détail du coût du poste conducteur/an			
salaire brut mensuel	1 630 027	1 638 611	
charges sociales	659 594	663 068	
- dont allègements bas salaires	7 651	7 692	
charges fiscales	74 807	75 200	
autres charges (dont tenue du personnel)	20 989	21 100	
à déduire : indemnités journalières de SS	40 997	41 213	
TOTAL coût du poste conducteur/an	42 714	42 939	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN	2 344 420	2 356 766	
Coût de l'heure payée par conducteur	24,02	24,14	
Coût de l'heure de conduite en ligne	37,3	37,5	

Coût de conduite / Km	2,10	2,12	
ancienneté moyenne du personnel (en années)	16,6	16,6	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)	18,7%	18,7%	
Détail du coût du poste contrôleur/an			
saire brut mensuel	263 426	264 813	
charges sociales	106 749	107 311	
- dont allègements bas salaires	1 238	1 245	
Charges fiscales	12 147	12 211	
autres charges (dont tenue du personnel)	3 867	3 887	
à déduire : indemnités journalières de SS	6 625	6 660	
TOTAL coût du poste contrôleur / an	180 425	180 057	
COÛT GLOBAL CONTRÔLE / AN	379 563	381 561	
Nombre de contrôleurs (ETC)	10,1	10,1	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN			
III AUTRES INVESTISSEMENTS			
véhicules de service	3 168	3 168	Cf Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
Informatique	4 356	4 356	
meublier matériel de bureau	0	0	
Outillage	0	0	
autres biens	2 772	2 772	
Total des autres investissements	10 297	10 297	
Amortissements	18 891	18 891	Cf Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
frais financiers	0	0	
Total coût annuel de détention	18 891	18 891	
TOTAL /an coût de détention des matériels	18 891	18 891	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES			
Assurance du matériel roulant Tramway	125 091	125 091	
Assurances véhicules de service	600	600	2 VL pour le tramway
TOTAL ASSURANCES VEHICULES	125 691	125 691	primes et honoraires inclus
V. FRAIS KILOMETRIQUES			
Énergie électrique	402 477	402 477	Cf. Chapitre 7.1.2.1 Maitrise des coûts d'énergie energie tramway hors dépôt
entretien des matériels			
Effectif personnel ETC	7,0	7,0	il s'agit des ouvriers d'atelier
pièces de rechange niveau 1	153 160	183 792	pièces détachées yc consommables (dont lubrifiants 10 k€)

main d'œuvre			
salaire brut	188 887	200 104	
charges sociales	75 941	80 451	
- dont allègements bas salaires	881	933	
Charges fiscales	8 704	9 221	
autres charges (dont tenue du personnel)	2 677	2 836	
à déduire : indemnités journalières de SS	4 876	5 166	
sous-traitance	0	0	
lavage	67 500	67 500	
TOTAL /an	894 469	941 215	
soit un coût / Km	0,80	0,85	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING			
Conception, édition, diffusion,....	41 080	41 080	cf. Chapitre 1.4.1
campagnes d'information et de promotion	75 518	31 016	
campagnes de lancement des tronçons	0	0	
TOTAL /an	116 598	72 097	
VII. GESTION DES STATIONS			
frais de personnel			ces coûts concernent la plateforme, voie ferrée et appareils de voie, stations et mobilier urbain, courants forts: sous-stations électriques et ligne aérienne de contact, courants faibles: SAE/SIV, signalisation ferroviaire, radio, vidéo, sonorisation, télécommunications, GTC et billétiques
effectif	6,0	6,0	
salaires	194 059	198 834	
charges sociales	89 267	91 464	
autres charges	2 294	2 351	
total frais de personnel	285 621	292 648	
pièces de rechanges	0	0	
sous-traitance	570 417	797 043	entretien maintenance IF hors station de Tramway
frais de gestion	0	0	
autres frais	-109 451	-109 451	
TOTAL /an	746 586	980 240	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS			
frais de personnel			cf. Chapitre 3.3.1.2
effectif	1,5	1,5	
salaires	36 033	36 130	
charges sociales	16 575	16 620	
autres charges	555	557	
total frais de personnel	53 163	53 307	
frais de gestion	200 000	200 000	Ces coûts intègrent les charges de gardiennage, nettoyage et de maintenance.
autres frais	0	0	
TOTAL /an	253 163	253 307	

IX. FRAIS GENERAUX			
1. Rémunérations personnel			
<i>Encadrement</i>			
effectif ETC	1,1	1,1	
salaires	83 445	83 725	
charges sociales	40 292	40 427	charges sociales yc charges fiscales et autres charges
total encadrement	123 737	124 152	
<i>Maîtrise</i>			
effectif ETC (méthode, marketing, suivi de l'exploitation)	6,0	6,0	
salaires	225 273	226 029	
charges sociales	106 119	106 475	charges sociales yc charges fiscales et autres charges
total maîtrise	331 392	332 504	
<i>Autres personnels</i>			
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)	3,3	3,3	
salaires	93 721	94 036	
charges sociales	43 926	44 073	charges sociales yc charges fiscales et autres charges
total autres personnels	137 647	138 109	
TOTAL personnel / an	592 775	594 765	
2. autres frais			
autres taxes	31 330	31 330	organique, cartes grises, taxe sur les véhicules de société, visites techniques, radiotéléphones
taxe sur les salaires	165 221	165 221	prorata ETC - cf. Chapitre 7.3.2
taxe professionnelle	92 280	92 280	
formation	31 710	31 710	Montants Net. cf. Annexe 3 - Plan de Formation de Référence
- dont prise en charge	0	0	cf. Annexe 3 - Plan de Formation de Référence
assurance dépôt	17 667	17 667	
assurance stations	0	0	inclus dans l'assurance dommage
assistance technique (siège ou externe)	94 947	94 947	
frais divers			
billetterie complémentaire	3 403	3 403	y/c achat billetterie
commissions dépositaires	45 611	45 611	
transport de fonds	30 000	30 000	
voyages et déplacements	13 293	13 293	y/c location de véhicules
missions réceptions	2 215	2 215	
gestion SAE/SAI	0	0	

autres			
fournitures	53 247	53 247	fournitures batiments + petit outillage +frais sur achats
eau, gaz, électricité	50 000	50 000	
véhicules de service	2 171	2 171	dont entretien maintenance - 2/25e p/p au bus
honoraires	48 431	48 431	honoraires comm.cptes & divers
gardiennage	14 400	14 400	
contrats maintenance locaux	4 000	4 000	
nettoyage et entretien des locaux	120 492	120 492	
frais postaux et télécom.	35 048	35 048	
fournitures de bureau	34 171	34 171	
informatique, bureautique	17 752	17 752	
documentation	2 310	2 310	
autres	181 994	181 994	location mobilière + intérimaire + sstrait entretien autres + autre RP pub + Services bancaires, Cotisations pro, Frais de recrutement & assimilés, Ordures ménagères, Prestations diverses etc...
TOTAL frais divers et autres	658 538	658 538	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	1 684 467	1 686 458	
X. ALEAS			
	64 112	64 112	cf. Chapitre 7.1.2.2 Forte réduction des frais externes
RECAPITULATION COÛT TOTAL			
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	2 723 983	2 738 327	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	18 891	18 891	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	125 691	125 691	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	894 469	941 215	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING	116 598	72 097	
VII. GESTION DES STATIONS	746 586	980 240	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS	253 163	253 307	
IX. FRAIS GENERAUX	1 684 467	1 686 458	
X. ALEAS	64 112	64 112	
TOTAL COUTS	6 627 961	6 880 338	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	5,95	6,20	sur la base du total km
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)	5,14	5,38	sur la base du total km

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

**Grille 3 : décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré
et du tramway hors maintenance tram**

**NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation
au 1^{er} octobre 2009 en € HT**

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2016	2017	Observations
RÉSEAU BUS			
Services réalisés par le délégataire			
Lignes régulières			
Nombre de kilomètres en ligne	4 315	4 152	Cf. Annexe 2
	135	636	
Nombre de kilomètres haut le pied	851 454	819 390	
Nombre de kilomètres techniques	206 664	198 881	
TOTAL kilomètres	5 373	5 170	
	252	907	
Nombre de véhicules			Cf. Annexe 1
en ligne	118	118	
réserve	18	18	
TOTAL Véhicules	136	136	
Circuits spécialisés scolaires			
Nombre de kilomètres en ligne	14 918	9 727	Cf. Annexe 2
Nombre de kilomètres haut le pied	20 960	13 666	
Nombre de kilomètres techniques	1 435	936	
TOTAL kilomètres	37 313	24 328	
Nombre de véhicules			Cf. Annexe 1
en ligne	5	5	
réserve	1	1	
TOTAL Véhicules	6	6	
TOTAL DÉLÉGATAIRE			
Nombre de kilomètres en ligne	4 330	4 162	
	053	363	
Nombre de kilomètres haut le pied	872 414	833 056	
Nombre de kilomètres techniques	208 099	199 817	
TOTAL kilomètres	5 410	5 195	
	565	236	
Nombre de véhicules			
en ligne	123	123	
réserve	19	19	
TOTAL Véhicules	142	142	
Services sous traités par le délégataire			
Lignes régulières			Cf. Annexe 2
Nombre de kilomètres en ligne	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	0	0	
Nombre de véhicules			Cf. Annexe 1
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	

Circuits spécialisés scolaires			Cf. Annexe 2
Nombre de kilomètres en ligne	19 000	19 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	19 000	19 000	
Nombre de véhicules			Cf. Annexe 1
en ligne	6	6	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	6	6	
TOTAL SOUS TRAITANTS			
Nombre de kilomètres en ligne	19 000	19 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	19 000	19 000	
Nombre de véhicules			
en ligne	6	6	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	6	6	
ENSEMBLE DU RESEAU BUS			
Nombre de kilomètres en ligne	4 349 053	4 181 363	
Nombre de kilomètres haut le pied	872 414	833 056	
Nombre de kilomètres techniques	208 099	199 817	
TOTAL kilomètres	5 429 565	5 214 236	
Nombre de véhicules			
en ligne	129	129	
réserve	19	19	
TOTAL Véhicules	148	148	
TRAMWAY			Cf. Annexe 2
Nombre de kilomètres en ligne	1 085 802	1 082 417	
Nombre de kilomètres haut le pied	19 003	18 943	
Nombre de kilomètres techniques	8 500	8 500	
TOTAL kilomètres	1 113 305	1 109 861	
Nombre de rames			Cf. Annexe 1
en ligne	17	17	
réserve	2	2	
TOTAL Véhicules	19	19	
KILOMÉTRAGE TOTAL DU RÉSEAU			
Nombre de kilomètres en ligne	5 434 855	5 263 780	
Nombre de kilomètres haut le pied	891 416	851 999	
Nombre de kilomètres techniques	216 599	208 317	
TOTAL kilomètres	6 542 870	6 324 096	

Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire			
HEURES DE CONDUCTEURS			
Nombre d'heures de conduite en ligne	408 379	408 379	
- dont en service régulier	394 758	394 758	
- dont en service de nuit	13 621	13 621	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied	15 908	15 908	
Nombre d'heures productives / conducteur / an	1 269	1 269	correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an	141	141	Cf. Annexe 3
Nombre d'heures improductives/conducteur/an	368	368	Cf. Annexe 3
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC	1 778	1 778	Base 34,12 heures hebdo soit 1778,40 annuelles
Nombre de conducteurs (ETC)	340,2	340,2	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			
Détail du coût du poste conducteur/an			
salaire brut mensuel	10 103	10 157	
	857	063	
charges sociales	4 088	4 110	
	549	079	
- dont allègements bas salaires	47 427	47 677	
charges fiscales	462 066	464 499	
autres charges (dont tenue du personnel)	130 105	130 790	
à déduire : indemnités journalières de SS	254 123	255 461	
TOTAL coût du poste conducteur/an	42 709	42 934	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN	14 530	14 606	
	454	969	
Coût de l'heure payée par conducteur	24,02	24,14	
Coût de l'heure de conduite en ligne	35,6	35,8	
Coût de conduite / Km	2,16	2,18	sur la base du total km
ancienneté moyenne du personnel (en années)			
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)			
Détail du coût du poste contrôleur/an			
salaire brut mensuel	395 139	397 219	
charges sociales	160 124	160 967	
- dont allègements bas salaires	1 857	1 867	
Charges fiscales	18 220	18 316	
autres charges (dont tenue du personnel)	5 800	5 831	
à déduire : indemnités journalières de SS	9 938	9 991	
TOTAL coût du poste contrôleur / an	37 538	37 735	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN	569 344	572 342	
Nombre de contrôleurs (ETC)	15,2	15,2	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN	15 099	15 179	Conducteurs + contrôleurs
	798	312	

III AUTRES INVESTISSEMENTS				
véhicules de service		18 824	18 824	Indiquer dans le mémoire les types et prix unitaires
Informatique		25 883	25 883	
mobilier matériel de bureau		0	0	en préciser le détail
Outillage		9 725	9 725	
autres biens		16 471	16 471	en préciser le détail
Total des autres investissements		70 904	70 904	
Amortissements		112 244	112 244	en préciser le détail et les modalités
frais financiers		0	0	
Total coût annuel de détention		112 244	112 244	
TOTAL /an coût de détention des matériels		112 244	112 244	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES				
Assurance du matériel roulant bus		217 786	217 786	
Assurance du matériel roulant Tramway		125 091	125 091	
Assurances véhicules de service		7 500	7 500	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES		350 376	350 376	
V. FRAIS KILOMETRIQUES				
Energie				
- Gazole		1 232	1 232	
		200	200	
- dont TIPP		-58 358	-58 358	
- GNV		521 181	521 181	
- Electricité tramway		402 477	402 477	
Lubrifiants		27 603	27 603	
Pneumatiques		114 378	114 378	
entretien des matériels				
Effectif personnel ETC		23,0	23,0	il s'agit des ouvriers d'atelier
pièces de rechange		671 413	702 045	
main d'œuvre				
salaire brut		643 513	681 730	
charges sociales		258 722	274 087	
- dont allègements bas salaires		3 001	3 179	
Charges fiscales		29 652	31 413	
autres charges (dont tenue du personnel)		8 785	9 306	
à déduire : indemnités journalières de SS		16 613	17 599	
sous-traitance		50 710	50 710	
total entretien		1 737	1 822	
		452	962	
lavage bus		152 592	152 592	
lavage tramway		67 500	67 500	
TOTAL /an		4 164	4 249	
		113	623	
soit un coût / Km		0,64	0,67	sur la base des km délégataires

VI. RENOVATION DES AUTOBUS			
Nombre de bus rénovés	2	2	Cf. Chapitre 7.3.1.2 Plan de renouvellement qui limite l'effort du Grand Besançon
Coût annuel des rénovations	0	0	Cf. Annexe 13 du projet de contrat, Plan de renouvellement et rénovations
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING			
Conception, édition, diffusion,....	129 800	129 800	
campagnes d'information et de promotion	172 610	157 000	
campagnes de lancement du tramway	0	0	
enquête OD	0	80000	
enquête satisfaction	25000	25000	
enquête fraude	17000	0	
autres enquêtes	64000	17000	cf. Chapitre 1.4.1
TOTAL /an	408 410	408 800	
VIII. GESTION DE LA BILLETTIQUE et du SAE - SAI Mission service technologies nouvelles (TN)			
VIII- 1 La billettique			
Assistance à Maîtrise d'Œuvre			
Fonctionnement			Le personnel de la cellule Technologie Nouvelle est affecté à la maintenance et au développement du projet billettique jusqu'en 2014 puis affecté à la maintenance des systèmes Tramway (équipement embarqué et équipement à quai), de l'informatique ou encore de la maintenance des rames
Effectifs personnel ETC	0,0	0,0	
salaires	0	0	
charges sociales	0	0	
autres charges	0	0	
Consommables	41 697	41 697	
Sous traitance	0	0	
Total Billettique	41 697	41 697	
VIII- 2 SAE - SAI			
Effectifs personnel ETC	0,0	0,0	Le personnel de la cellule Technologie Nouvelle est affecté à la maintenance et au développement du projet SAE SAI jusqu'en 2014 puis affecté à la maintenance des systèmes Tramway (équipement embarqué et équipement à quai), de l'informatique ou encore de la maintenance des rames
salaires	0	0	
charges sociales	0	0	
autres charges	161 025	128 820	
Consommables	40 000	40 000	
Sous traitance	0	0	
Total SAE - SAI	201 025	168 820	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an	242 722	210 517	

IX. GESTION DU POINT ACCUEIL				
frais de personnel				cf. Chapitre 5.1.1.1
effectif		6,6	6,6	
salaires		201 611	202 160	
charges sociales		92 867	93 120	
autres charges		2 524	2 531	
total frais de personnel		297 002	297 811	
frais de gestion		49 895	49 895	
autres frais		0	0	
TOTAL /an		346 897	347 706	
X. ENTRETIEN DES ABRIBUS				
frais matériels		80 180	80 180	Pièces détachées lot de bord IF + fournitures entretien signalétique
main d'œuvre		178 031	178 515	cf. Chapitre 6.1.2
effectif (etc.)		4,0	4,0	
prestation externe		0	0	
TOTAL /an		258 211	258 695	
XI. GESTION CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS				
effectif (etc.)		3,4	3,4	sous-traité à partir de 2011 à Agilis, cf Chapitre 3.3.2.2
TOTAL /an		132 377	132 740	
XII. GESTION DES STATIONS				
frais de personnel				ces coûts concernent la plateforme, voie ferrée et appareils de voie, stations et mobilier urbain, courants forts: sous-stations électriques et ligne aérienne de contact, courants faibles: SAE/SIV, signalisation ferroviaire, radio, vidéo, sonorisation, télécommunications, GTC et billétiques
effectif		6,0	6,0	
salaires		194 059	198 834	
charges sociales		89 267	91 464	
autres charges		2 294	2 351	
total frais de personnel		285 621	292 648	
pièces de rechange		0	0	
sous-traitance		570 417	797 043	entretien maintenance IF hors station de Tramway
frais de gestion		0	0	
autres frais		-109 451	-109 451	
TOTAL /an		746 586	980 240	

XIII. GESTION DES PARCS RELAIS				
frais de personnel				cf. Chapitre 3.3.1.2
effectif		1,5	1,5	
salaires		36 033	36 130	
charges sociales		16 575	16 620	
autres charges		555	557	
total frais de personnel		53 163	53 307	
frais de gestion		200 000	200 000	Ces coûts intègrent les charges de gardiennage, nettoyage et de maintenance.
autres frais		0	0	
TOTAL /an		253 163	253 307	
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES				
Lignes régulières		27 724	27 724	
Circuits scolaires		167 548	167 548	
TOTAL /an		195 272	195 272	cf. Chapitre 3.3.2.1
soit un coût / Km		10,28	10,28	sur la base des km sous-traités
XV. FRAIS GENERAUX				
1. Rémunérations personnel				
Encadrement				
effectif ETC		7,0	7,0	
salaires		529 700	531 479	
charges sociales		255 768	256 626	yc charges fiscales et autres charges
total encadrement		785 468	788 105	
Maîtrise				
effectif ETC (méthode, marketing)		38,0	38,0	
salaires		1 440 074	1 444 910	
charges sociales		673 631	675 893	yc charges fiscales et autres charges
total maîtrise		2 113 706	2 120 803	
Autres personnels				
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)		21,3	21,3	
salaires		594 935	596 932	
charges sociales		278 835	279 771	yc charges fiscales et autres charges
total autres personnels		873 769	876 703	
TOTAL personnel / an		3 772 943	3 785 612	

2. autres frais			
autres taxes	98 993	98 993	organic, cartes grises, taxe sur les véhicules de société, visites techniques, radiotéléphones
taxe sur les salaires	867 018	867 018	prorata ETC - cf. Chapitre 7.3.2
taxe professionnelle	484 250	484 250	
formation	166 400	166 400	Montants Net. cf. Annexe 3 - Plan de Formation de Référence
- dont prises en charge	0	0	cf. Annexe 3 - Plan de Formation de Référence
assurance dépôt	53 000	53 000	
assurance stations	0	0	
assistance technique (siège ou externe)	300 000	300 000	
frais divers			
commissions dépositaires	126 836	126 836	
transport de fonds	47 218	47 218	
voyages et déplacements	42 000	42 000	y/c location de véhicules
missions réceptions	7 000	7 000	
billetterie complémentaire	3 403	3 403	
gestion SAE/SAI	0	0	
autres			
fournitures	168 243	168 243	fournitures batiments + petit outillage +frais sur achats
eau, gaz, électricité	228 711	228 711	Eau + Energie des Inst.fixes autres que dépôts
véhicules de service	27 132	27 132	carburant des véhicules de services + entretien maintenance
honoraires	153 024	153 024	honoraires comm.cptes & divers
gardien	74 400	74 400	Sécurité des locaux
contrats maintenance locaux	64 000	64 000	Maintenance des batiments
nettoyage et entretien des locaux	238 992	238 992	Nettoyage des batiments
frais postaux et télécom.	111 250	111 250	
fournitures de bureau	115 319	115 319	
informatique, bureautique	56 090	56 090	entretien et maintenance informatique, y/c Agilis
documentation	7 300	7 300	
médailles	21 000	21 000	déjà inclus dans les salaires
autres	540 105	477 105	location mobilière + intérimaire + sstrait entretien autres + autre RP pub + Services bancaires, Cotisations pro, Frais de recrutement & assimilés, Ordures ménagères, Prestations diverses etc...
TOTAL frais divers et autres	2 032 022	1 969 022	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	7 774 626	7 724 295	

XVI. ALEAS			
	290 088	290 088	cf. Chapitre 7.1.2.2 Forte réduction des frais externes
RECAPITULATION COÛT TOTAL			
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	15 099 798	15 179 312	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	112 244	112 244	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	350 376	350 376	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	4 164 113	4 249 623	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS	0	0	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING	408 410	408 800	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI	Mission service technologies nouvelles (TN)		
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL	346 897	347 706	
X. ENTRETIEN DES ABRIBUS	258 211	258 695	
XI. GESTION CENTRALE INFO, RESA	132 377	132 740	
XII. GESTION DES STATIONS	746 586	980 240	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS	253 163	253 307	
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES	195 272	195 272	
XV. FRAIS GENERAUX	7 774 626	7 724 295	
XVI. ALEAS	290 088	290 088	
TOTAL COÛTS	30 374 884	30 693 216	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	4,64	4,85	sur la base du total km
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)	4,00	4,20	sur la base du total km

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 4 : décomposition des coûts de transfert du dépôt et du PCC et de la préparation de l'arrivée du tramway

NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation au 1^{er} octobre 2009 en € HT

Transfert du dépôt et du PCC	2016	2017	Observations
main d'œuvre			Ces opérations ont été normalement prises en compte en 2009, dans le cadre du déménagement du dépôt de Planoise.
sous-traitance			
Autres charges			
Aléas 3%			
COÛT TOTAL			

Missions préparatoires à l'arrivée du tramway	2016	2017	Observations
Évolution des effectifs			5,4 CR pour la formation Tram + 3,5 CR pour la marche à blanc. (A noter: 70,000 km Tram pour la marche à blanc, dont 27,500 km pour la formation, 7,500 km techniques).
Conducteurs			
Contrôleurs			
Agents commerciaux			
Agents d'encadrement			
Agents de maîtrise			
Administratifs			
Les coûts			
Coût de personnel			agent d'encadrement & conducteurs; y/c honoraire de formation & expert Tramway, PMAD
Coût d'entretien des stations			
Coût de la marche à blanc			
Coût de la formation des personnels			Préciser le détail dans le dossier technique : catégorie de personnel formé, type de formation, durée, coût par agent
- dont prise en charge			
Assistance technique			
Autres charges			TSS, taxe pro, formation
SOUS TOTAL			
Aléas 3%			Cf. Chapitre 7.1.2.2 Forte réduction des frais externes
COÛT TOTAL			

Nota : Les coûts seront actualisés à l'aide de la formule d'indexation

Grille 5 : Option I : décomposition des coûts de maintenance des rames du tramway

**NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation
au 1^{er} octobre 2009 en € HT**

ENTRETIEN DES RAMES DU TRAMWAY	2016	2017	Observations
entretien des matériels			
Effectif personnel ETC	1,0	1,0	La taxe sur les salaires, en cas d'option fiscale au non assujettissement de la contribution à la TVA, est incluse dans les charges fiscales de la grille de coûts. Le taux sur l'assiette taxable est de respectivement 5,97% en 2014, 5,67% en 2015, 5,48% en 2016 et 5,67% en 2017.
pièces de rechange	83 659	125 659	
main d'œuvre	37 317	37 513	
salaire brut	29 892	30 049	
charges sociales	4 606	4 630	
- dont allègements bas salaires	43	43	
Charges fiscales	3 170	3 187	
autres charges (dont tenue du personnel)	382	384	
à déduire : indemnités journalières de SS	733	737	
sous-traitance	0	0	
total entretien	120 976	163 172	
Alea 3%			
TOTAL /an	120 976	163 172	
soit un coût / Km.	0,108	0,108	

Nota : Les coûts seront actualisés à l'aide de la formule d'indexation

Grille 6 : Option 2 : décomposition des coûts de l'entretien de la voie et des abords du tramway

NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation au 1^{er} octobre 2009 en € HT

ENTRETIEN DE LA VOIE ET DES ABORDS DU TRAMWAY	2016	2017	Observations
Effectif personnel ETC	0,8	0,8	
Nettoyage en section courante			
Entretien des espaces verts			
Coût main d'œuvre	35 804	35 804	Le nombre de km lignes retenu est de 14,5 km.
Coût pièces			
sous-traitance			
Coût par kilomètre de ligne /an	4 707	4 707	
Coût kilométrique	0,06	0,06	
Alea 3%			
COÛT TOTAL /an	35 804	35 804	
soit un coût / Km	0,03	0,03	

Nota : Les coûts seront actualisés à l'aide de la formule d'indexation

Grille 7 : décomposition des coûts du transport à la demande

**NB. Les coûts doivent être donnés, pour la durée de l'exploitation
au 1^{er} octobre 2009 en € HT**

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2016	2017	Observations
Services réalisés par le délégataire			
Evolis Ville			
Nombre de kilomètres en ligne	174 312	174 312	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	174 312	174 312	
Nombre de véhicules			
en ligne	5	5	
réserve	1	1	
TOTAL Véhicules	6	6	
Evolis Gare			
Nombre de kilomètres en ligne	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	0	0	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
Autres services (Chaudanne & Chapelle des Buis)			
Nombre de kilomètres en ligne	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	0	0	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
TOTAL DÉLÉGATAIRE			
Nombre de kilomètres en ligne	174 312	174 312	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	174 312	174 312	
Nombre de véhicules			
en ligne	5	5	
réserve	1	1	
TOTAL Véhicules	6	6	

Services sous traités par le délégataire			
Evolis Ville			
Nombre de kilomètres en ligne	154 754	154 754	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	154 754	154 754	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
Evolis Gare			
Nombre de kilomètres en ligne	22 466	22 466	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	22 466	22 466	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
Autres services (Chaudanne & Chapelle des Buis)			
Nombre de kilomètres en ligne	13 267	13 267	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	13 267	13 267	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
TOTAL SOUS TRAITANTS			
Nombre de kilomètres en ligne	190 487	190 487	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	190 487	190 487	
Nombre de véhicules			
en ligne	0	0	
réserve	0	0	
TOTAL Véhicules	0	0	
ENSEMBLE TAD			
Nombre de kilomètres en ligne	364 799	364 799	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	
TOTAL kilomètres	364 799	364 799	

Nombre de véhicules			
en ligne	5	5	
réserve	1	1	
TOTAL Véhicules	6	6	
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire			
HEURES DE CONDUCTEURS			
Nombre d'heures de conduite en ligne	10 267	10 267	
- dont en service régulier	10 267	10 267	
- dont en service de nuit	0	0	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied	137	137	
Nombre d'heures productives / conducteur / an	1 269	1 269	correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an	141	141	Cf. Annexe 3
Nombre d'heures improductives/conducteur/an	368	368	Cf. Annexe 3
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC	1 778	1 778	Base 34,12 heures hebdo soit 1778,40 annuelles
Nombre de conducteurs (ETC)	8,2	8,2	
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			
Détail du coût du poste conducteur/an			
saire brut mensuel	243 400	244 682	
charges sociales	98 492	99 011	
- dont allègements bas salaires	1 143	1 149	
charges fiscales	11 170	11 229	
autres charges (dont tenue du personnel)	3 134	3 151	
à déduire : indemnités journalières de SS	6 122	6 154	
TOTAL coût du poste conducteur/an	42 714	42 939	
COUT GLOBAL CONDUITE / AN	350 075	351 919	
Coût de l'heure payée par conducteur	24,02	24,14	
Coût de l'heure de conduite en ligne	34,1	34,3	nombre d'heure de conduite en ligne
Coût de conduite / Km	2,01	2,02	sur la base des km délégataire
ancienneté moyenne du personnel (en années)	16,6	16,6	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)	18,7%	18,7%	
COUT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN	350 075	351 919	Conducteurs + contrôleurs

III AUTRES INVESTISSEMENTS				
véhicules de service		1 176	1 176	A noter que 2 véhicules PMR sont prévus d'être rénovés à mi-vie en 2011 et 2013 avec un coût de 20 000 euros chacun.
Informatique		1 617	1 617	
mobilier matériel de bureau		0	0	
Outillage		275	275	
autres biens		1 029	1 029	
Total des autres investissements		4 096	4 096	Cf Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
Amortissements		7 011	7 011	Cf Chapitre 7.1.1 Maîtrise des charges tout au long de la DSP
frais financiers		0	0	
Total coût annuel de détention		7 011	7 011	
TOTAL /an coût de détention des matériels		7 011	7 011	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES				
Assurance du matériel roulant bus		9 202	9 202	
Assurances véhicules de service		0	0	Aucun pour le TAD
TOTAL ASSURANCES VEHICULES		9 202	9 202	y/c primes & honoraires
V. FRAIS KILOMETRIQUES				
				Cf. Chapitre 7.1.2.1 Maitrise des coûts d'énergie
Energie				
- Gazole		33 285	33 285	
- dont TIPP		-642	-642	
- GNV		0	0	
Lubrifiants		1 227	1 227	
Pneumatiques		3 234	3 234	
entretien des matériels		0	0	
effectif personnel atelier ETC		0,8	0,8	il s'agit des ouvriers d'atelier
pièces de rechange		15 502	15 502	
main d'œuvre		0	0	
salaire brut		23 662	25 067	
charges sociales		9 513	10 078	
- dont allègements bas salaires		110	117	
Charges fiscales		1 090	1 155	
autres charges (dont tenue du personnel)		318	337	
à déduire : indemnités journalières de SS		611	647	
sous-traitance		1 434	1 434	entretien maintenance hors rénovations, au prorata des km en propre
total entretien		49 474	51 492	
lavage		15 098	15 098	au prorata du nombre de véhicules
TOTAL /an		103 752	105 769	
soit un coût / Km		0,60	0,61	sur la base des km délégataires

VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING			
Conception, édition, diffusion,....	0	0	
campagnes d'information et de promotion	0	0	
campagnes de lancement des tronçons	0	0	
TOTAL /an	0	0	
VII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE			
Evolis Ville	392 763	392 763	Taxis - Cf Chapitre 3.3.2.2
Evolis Gare	24 968	24 968	Taxis - Cf Chapitre 3.3.2.2
Autres	55 308	55 308	
TOTAL /an	473 038	473 038	
soit un coût / Km	2,48	2,48	
VIII. FRAIS GENERAUX			
% des dépenses directes d'exploitation	15%	15%	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	141 462	141 462	
IX. ALEAS			
	9 912	9 912	C. Chapitre 7.1.2.2 Forte réduction des frais externes
RECAPITULATION COÛT TOTAL			
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	350 075	351 919	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	7 011	7 011	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	9 202	9 202	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	103 752	105 769	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING	0	0	
VII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE	473 038	473 038	
VIII. FRAIS GENERAUX	141 462	141 462	
IX. ALEAS	9 912	9 912	
TOTAL COUTS	1 094 452	1 098 313	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	3,00	3,01	sur la base du total km
Prix par voyage	34,08	34,20	

Annexe 4 - Description des services (mise à jour de l'annexe 25 de la DSP)

LIGNE I Hauts du Chazal - Chalezeule

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne essentielle (semaine + soirée + dimanche)

Plan



Longueur de la ligne

Hauts du Chazal - Chalezeule	13,412
Chalezeule - Hauts du Chazal	13,407

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	6324

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 4h38 – 0h48 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 156

Aller-	Hauts du Chazal - Chalezeule	78
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	78

Intervalle heure de pointe	10'-12'
Intervalle heure creuse	12'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017Amplitude : 4h38 – 0h34 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 122

Aller	Hauts du Chazal - Chalezeule	61
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	61

Intervalle heure de pointe	16'
Intervalle heure creuse	16'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017Amplitude : 4h38 – 0h34 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 120

Aller	Hauts du Chazal - Chalezeule	60
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	60

Intervalle matin	24'
Intervalle après-midi	14' – 16'

Semaine été : 2017Amplitude : 4h38 – 0h34 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 120

Aller	Hauts du Chazal - Chalezeule	60
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	60

Intervalle matin	20'
Intervalle après-midi	14'

Samedi été : 2017Amplitude : 4h38 – 0h34 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 102

Aller	Hauts du Chazal - Chalezeule	51
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	51

Intervalle matin	24'
Intervalle après-midi	16'

Dimanche année : 2016 - 2017Amplitude : 5h34 – 0h34 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 72

Aller	Hauts du Chazal - Chalezeule	36
Retour	Chalezeule - Hauts du Chazal	36

Intervalle matin	42'-44'
Intervalle après-midi	21'-22'

LIGNE 2 Hauts du Chazal – Gare Viotte

1) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne essentielle (semaine + soirée + dimanche)

Plan



Longueur de la ligne

Hauts du Chazal – Gare Viotte	9.631
Gare Viotte – Hauts du Chazal	9.623

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	450 293

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 4h50 – 0h24 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 152

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	78
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	78

Intervalle heure de pointe	10'
Intervalle heure creuse	12'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017Amplitude : Amplitude : 4h50 – 0h12 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 120

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	60
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	60

Intervalle heure de pointe	16'
Intervalle heure creuse	16'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017Amplitude : 4h50 – 0h12 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 118

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	59
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	59

Intervalle matin	24'
Intervalle après-midi	14' – 16'

Semaine été : 2017Amplitude : 4h50 – 0h12 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 118

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	59
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	59

Intervalle heure de pointe	16'
Intervalle heure creuse	16'

Samedi été : 2017Amplitude : 4h50 – 0h12 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 100

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	50
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	50

Intervalle heure de pointe	24'
Intervalle heure creuse	16'

Dimanche année : 2016 - 2017Amplitude : 5h34 – 0h12 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 70

Aller	Hauts du Chazal – Gare Viotte	35
Retour	Gare Viotte – Hauts du Chazal	35

Intervalle matin	42'-44'
Intervalle après-midi	21'-22'

LIGNE 3 Temis - Rivotte

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne Essentielle (semaine + soirée + dimanche)

Itinéraire

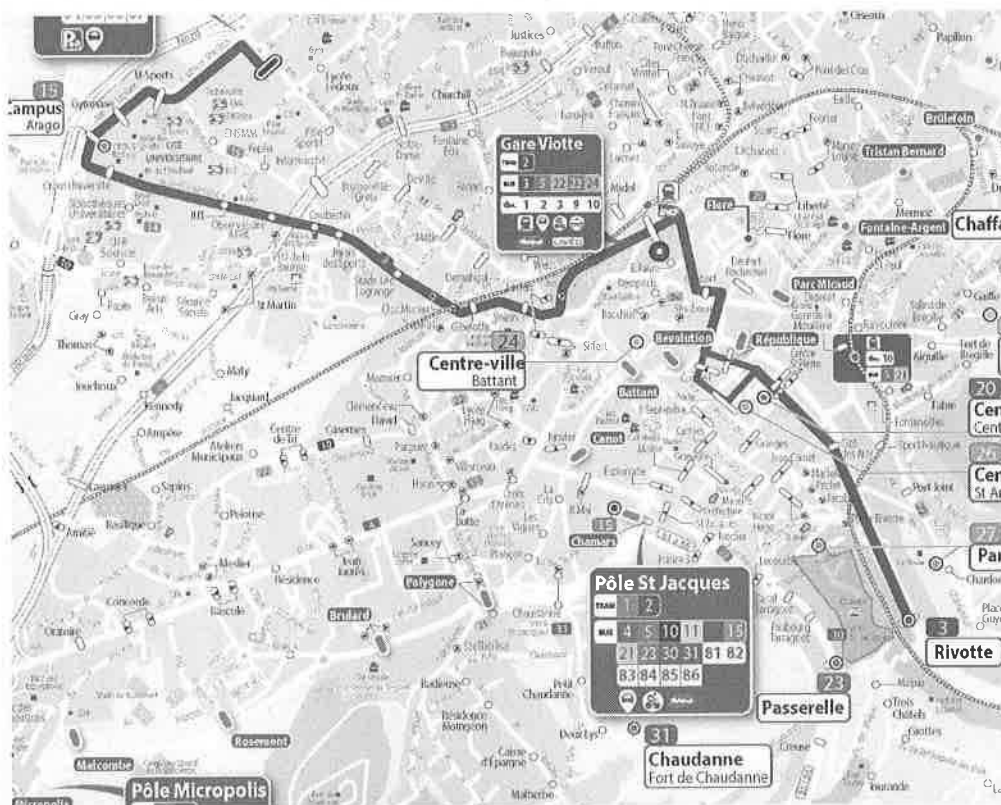
Aller

Rue Mantion, rue Laplace, rue de l'Observatoire, avenue Léo Lagrange, rue Voirin, Place Leclerc, avenue de la Paix, avenue Foch, pont Robert Schwint, avenue Cusenier, avenue Gaulard.

Retour

Avenue Gaulard, rue République, rue Courbet, pont Robert Schwint, avenue Foch, avenue de la Paix, Place Leclerc, rue Voirin, avenue Léo Lagrange, avenue de l'Observatoire

Plan



Longueur de la ligne

Temis - Rivotte	7,074
Rivotte - Temis	7,082
Temis-Gare	4,635
Gare-Temis	4,517

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	338 662 doublages semaine PS (3) et express dimanche inclus

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h45 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 173

Aller	Temis - Rivotte	83 + 3 doublages Gare-Temis
Retour	Rivotte - Temis	84 + 3 doublages Temis-Gare

Intervalle heure de pointe	5' à 10'
Intervalle heure creuse	14' à 17'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h54 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 132

Aller	Temis - Rivotte	65
Retour	Rivotte - Temis	67

Intervalle heure de pointe	10'-13'
Intervalle heure creuse	18'-22'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016- 2017

Amplitude : 5h45 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 111

Aller	Temis - Rivotte	55
Retour	Rivotte - Temis	56

Intervalle matin	21'-23'
Intervalle après-midi	13'-15'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h00 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 91

Aller	Temis - Rivotte	45
Retour	Rivotte - Temis	46

Intervalle heure de pointe	16'-20'
Intervalle heure creuse	20'-25'

Samedi été : 2017

Amplitude : 6h00 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 81

Aller	Temis - Rivotte	40
Retour	Rivotte - Temis	41

Intervalle matin	23'-26'
Intervalle après-midi	17'-20'

Dimanche année : 2016 -2017

Amplitude : 6h30 – 0h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 65 +2

Express : 2 départs : Gare Viotte – Temis 35 dimanche par an

Aller	Temis - Rivotte	32*
Retour	Rivotte - Temis	33*

(*) sans les injections

Intervalle matin	35'-37'
Intervalle après-midi	28'-32'

1) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne Essentielle (semaine + soirée + dimanche)

Itinéraire

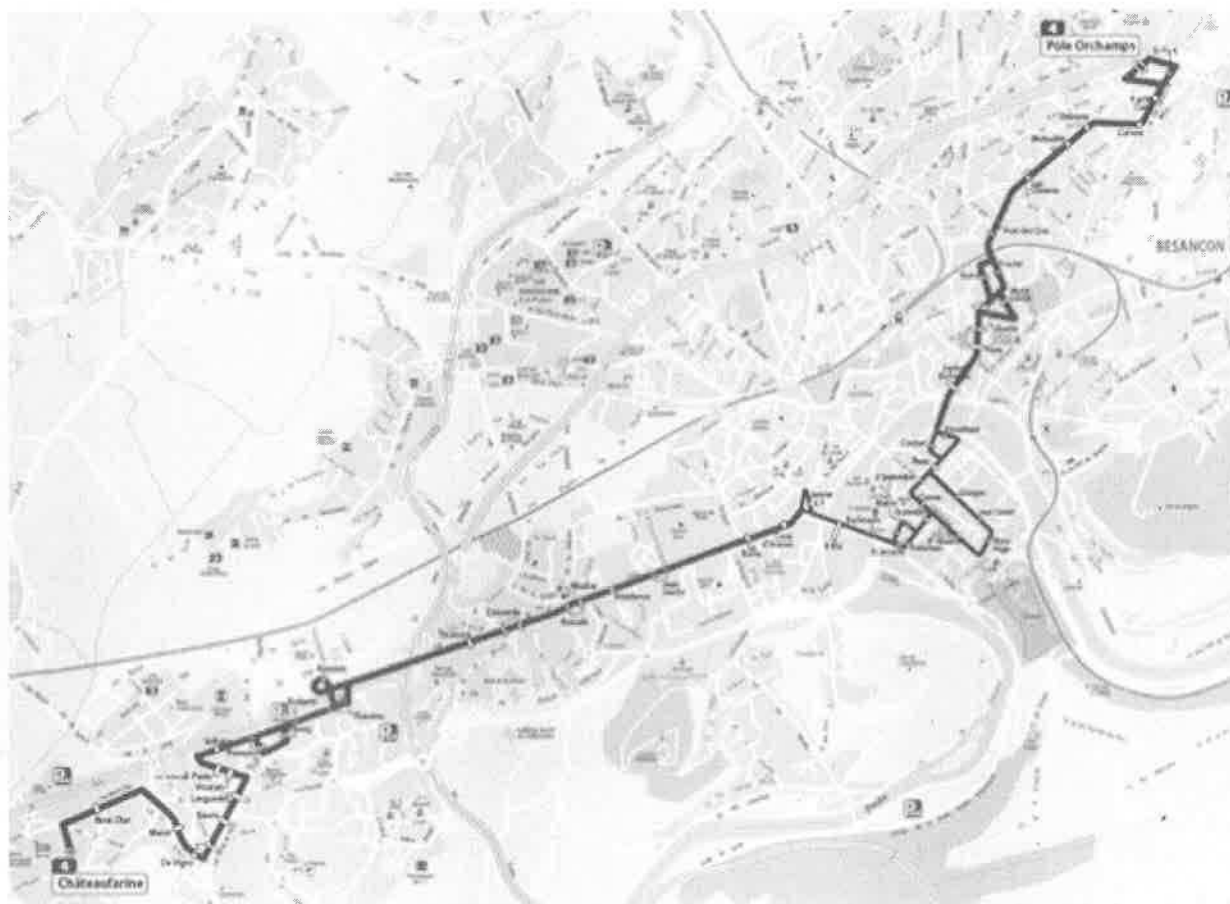
Aller

Rue Breton, rue René Char, rue Marot, rue de Vigny, rue Languedoc, rue de Savoie, rue du Piémont, rue du Luxembourg, rue de Brabant, rue de Dole, rue Louise Michel, pont Canot, avenue 8 Mai, rue de l'Orme de Chamars, rue Mégevand, rue Granvelle, Grande rue, Place Victor Hugo, rue des Granges, rue de la République, rue Proudhon, pont Robert Schwint, avenue Denfert Rochereau, rue des Chaprais, rue des Deux Princesses, rue Chopard, rue Marie-Louise, rue des Cras, rue du 11 Novembre, avenue des Géraniums, rue des Cras

Retour

Boulevard Léon Blum, avenue des Géraniums, rue du 11 Novembre, rue des Cras, rue Suard, rue de Belfort, rue des Chaprais, rue Denfert Rochereau, pont Robert Schwint, avenue Cusenier, rue de la République, place du 8 Septembre, Grande Rue, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, avenue 8 Mai, rue Janvier, rue de Dole, rue de Brabant, rue du piémont, rue de Savoie, rue du Languedoc, rue de Vigny, rue Marot, rue René Char, rue Breton

Plan



Longueur de la ligne

Châteaufarine - Orchamps	13,730
Orchamps - Châteaufarine	13,045
Saint Jacques – Châteaufarine	8,106

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	671 798

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h37 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 172

Aller	Châteaufarine - Orchamps	86
Retour	Orchamps - Châteaufarine	84 + 2 départs de St Jacques

Intervalle heure de pointe	7' à 11'
Intervalle heure creuse	15' à 17' matin 10'-12' après-midi

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h31 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 136

Aller	Châteaufarine - Orchamps	68
Retour	Orchamps - Châteaufarine	67 + 1 départ de St Jacques

Intervalle heure de pointe	10'-13'
Intervalle heure creuse	17'-20'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h31 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 136

Aller	Châteaufarine - Orchamps	68
Retour	Orchamps - Châteaufarine	67 + 1 départ de St Jacques

Intervalle matin	17'-19'
Intervalle après-midi	10'-12'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h38 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 109

Aller	Châteaufarine - Orchamps	55
Retour	Orchamps - Châteaufarine	53 + 1 départ de St Jacques

Intervalle heure de pointe	16'-18'
Intervalle heure creuse	20'-24'

Samedi été : 2017Amplitude : 5h38 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 99

Aller	Châteaufarine - Orchamps	50
Retour	Orchamps - Châteaufarine	48 + 1 départ de St Jacques

Intervalle matin	23'-26'
Intervalle après-midi	17'-20'

Dimanche année : 2016 - 2017Amplitude : 6h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 66

Aller	Châteaufarine - Orchamps	33
Retour	Orchamps - Châteaufarine	33

Intervalle matin	35'-38'
Intervalle après-midi	28'-32'

LIGNE 5 St Claude - Bregille

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne Essentielle (semaine + soirée + dimanche)

Itinéraire

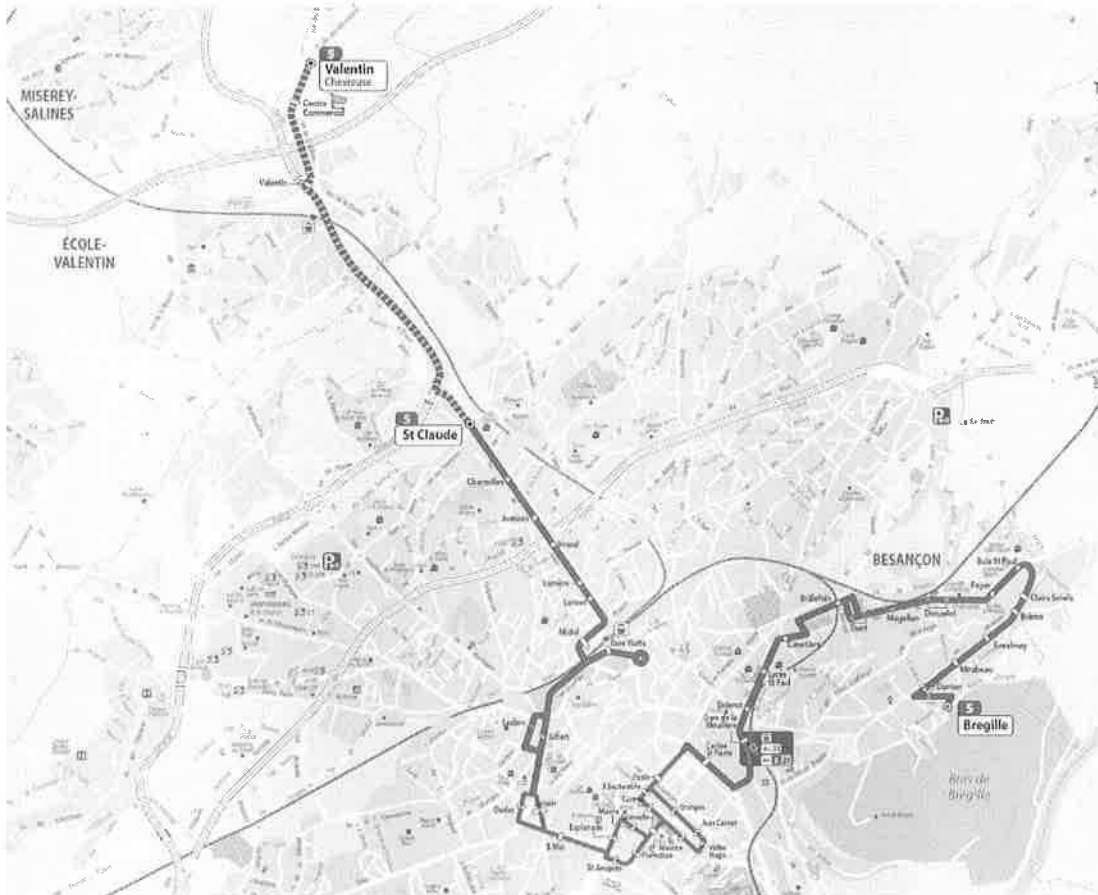
Aller

(Route de Châtillon, rocade), rue de Vesoul, avenue de la Paix, place Leclerc, avenue Siffert, rue Oudet, pont Canot, avenue 8 Mai, rue de l'Orme de Chamars, rue Mégevand, rue Granvelle, Grande Rue, Place Victor Hugo, rue des Granges, rue de la République, avenue Gaulard, pont de Bregille, avenue Droz, boulevard Diderot, rue de Chalezeule, rue Tristan Bernard, rue Bouvard, rue de Chalezeule, rue Mirabeau, rue Boissy d'Anglas

Retour

Rue Boissy d'Anglas, rue Mirabeau, rue de Chalezeule, rue Duet, rue Tristan Bernard, rue de Chalezeule, boulevard Diderot, avenue Gaulard, rue de la République, place du 8 Septembre, Grande Rue, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, avenue 8 Mai, rue Janvier, avenue Siffert, avenue de la Paix, rue de Vesoul, (rocade, route de Châtillon)

Plan



St Claude - Bregille	12,083
Bregille – St Claude	11,267
Valentin - Bregille	15,833
Bregille – Valentin	14,834

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	492 581

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 142

Aller	St Claude - Bregille	69 + 2 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	69 + 2 jusqu'à Valentin

Intervalle heure de pointe	10' à 11'
Intervalle heure creuse	14' à 17'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 108

Aller	St Claude - Bregille	52 +2 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	52 +2 jusqu'à Valentin

Intervalle heure de pointe	10'-13'
Intervalle heure creuse	17'-22'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 106

Aller	St Claude - Bregille	51 + 2 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	51 + 2 jusqu'à Valentin

Intervalle matin	20'-24'
Intervalle après-midi	15'-17'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 92

Aller	St Claude - Bregille	44 +2 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	44 +2 jusqu'à Valentin

Intervalle heure de pointe	16'-18'
Intervalle heure creuse	23'

Samedi été : 2017Amplitude : 5h38 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 80

Aller	St Claude - Bregille	38 + 2 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	38 + 2 jusqu'à Valentin

Intervalle matin	18'-20'
Intervalle après-midi	27'-30'

Dimanche année : 2016 - 2017Amplitude : 6h30 – 23h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 62

Aller	St Claude - Bregille	28 + 3 au départ de Valentin
Retour	Bregille – St Claude	28 + 3 jusqu'à Valentin

Intervalle matin	35'-38'
Intervalle après-midi	27'-30'

LIGNE 6 La Fayette – Fort Benoît

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne Essentielle (semaine + soirée + Dimanche)

Itinéraire

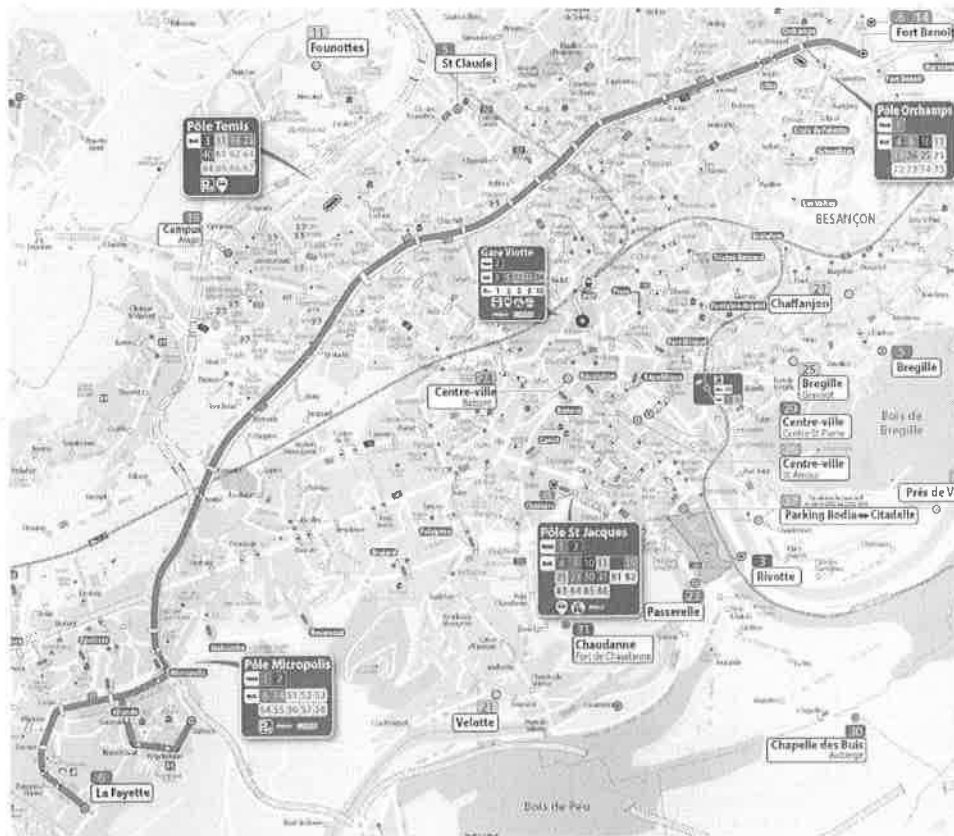
Aller

Rue La Fayette, boulevard Allende, rue Bertrand Russel, rue Blaise Pascal, rue Bertrand Russel, boulevard Allende, boulevard Kennedy, boulevard Churchill, boulevard Blum, rue de Belfort

Retour

Boulevard Blum, boulevard Churchill, boulevard Kennedy, boulevard Allende, rue Bertrand Russel, rue Blaise Pascal, rue Bertrand Russel, boulevard Allende, rue La Fayette

Plan



Longueur de la ligne

La Fayette – Fort Benoît	11,938
Fort Benoît – La Fayette	11,841

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	307 629

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 6h13 – 22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 90

Aller	La Fayette – Fort Benoît	45
Retour	Fort Benoît – La Fayette	45

Intervalle heure de pointe	12' - 18'
Intervalle heure creuse	28' - 32'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h15-22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 72

Aller	La Fayette – Fort Benoît	36
Retour	Fort Benoît – La Fayette	36

Intervalle heure de pointe	19'-23'
Intervalle heure creuse	32'-38'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h15-22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 60

Aller	La Fayette – Fort Benoît	30
Retour	Fort Benoît – La Fayette	30

Intervalle matin	35'-40'
Intervalle après-midi	25'-30'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h15-22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 50

Aller	La Fayette – Fort Benoît	25
Retour	Fort Benoît – La Fayette	25

Intervalle heure de pointe	32'
Intervalle heure creuse	38'-40'

Samedi été : 2017

Amplitude : 6h15-22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 40

Aller	La Fayette – Fort Benoît	20
Retour	Fort Benoît – La Fayette	20

Intervalle matin	50'-52'
Intervalle après-midi	42'-44'

Dimanche année : 2016 - 2017

Amplitude : 7h15-22h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 40

Aller	La Fayette – Fort Benoît	20
Retour	Fort Benoît – La Fayette	20

Intervalle matin	45'
Intervalle après-midi	40'

LIGNE 10 Tilleroyes – Palente ZI

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne principale (semaine)

Itinéraire

Aller

Chemin du Sanatorium, chemin des Tilleroyes, route de Gray, rue Jouchoux, rue Denis Papin, boulevard Kennedy, rue Jacquard, rue Clemenceau, rue Pergaud, rue de Dole, rue du Polygone, boulevard de Gaulle, pont Charles de Gaulle, place St Jacques, Mégevand, rue Granvelle, Grande Rue, place Victor Hugo, rue des Granges, rue de la République, rue Proudhon, pont Robert Schwint, avenue Denfert Rochereau, rue des Chaprais, rue des Deux Princesses, rue Chopard, rue de Belfort, rue Marie-Louise, rue des Cras, rue Paul Bert, rue Lanchy, boulevard Blum, rue des Courtils

Retour

Chemin de Palente, rue des Courtils, boulevard Blum, rue Lanchy, rue Paul Bert, rue des Cras, rue Suard, rue de Belfort, rue des Chaprais, avenue Denfert Rochereau, pont Robert Schwint, rue Cusenier, rue de la République, Place du 8 Septembre, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, Place St Jacques, pont Charles de Gaulle, rue du Polygone, rue de Dole, rue Pergaud, rue Clemenceau, rue jacquard, boulevard Kennedy, rue Denis Papin, rue Jouchoux, route de Gray, chemin des Tilleroyes, chemin du Sanatorium

Plan



Longueur de la ligne

Tilleroyes – Palente ZI	14,266
Palente ZI - Tilleroyes	13,467

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	428 989

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 20h40 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 118

Aller	Tilleroyes – Palente ZI	59
Retour	Palente ZI - Tilleroyes	59

Intervalle heure de pointe	10' - 12'
Intervalle heure creuse	16' - 19'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h29 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 92

Aller	Tilleroyes – Palente ZI	46
Retour	Palente ZI - Tilleroyes	46

Intervalle heure de pointe	14'-16'
Intervalle heure creuse	20'-25'

Samedi période scolaire et Vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h29 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 80

Aller	Tilleroyes – Palente ZI	40
Retour	Palente ZI - Tilleroyes	40

Intervalle matin	23'-26'
Intervalle après-midi	15'-19'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h40 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 71

Aller	Tilleroyes – Palente ZI	36
Retour	Palente ZI - Tilleroyes	35

Intervalle heure de pointe	17'-19'
Intervalle heure creuse	21'-25'

Samedi été : 2017

Amplitude : 5h40 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 62

Aller	Tilleroyes – Palente ZI	31
Retour	Palente ZI - Tilleroyes	31

Intervalle matin	30'
Intervalle après-midi	25'

LIGNE 11 Founottes – Orchamps

1) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne principale (semaine)

Itinéraire

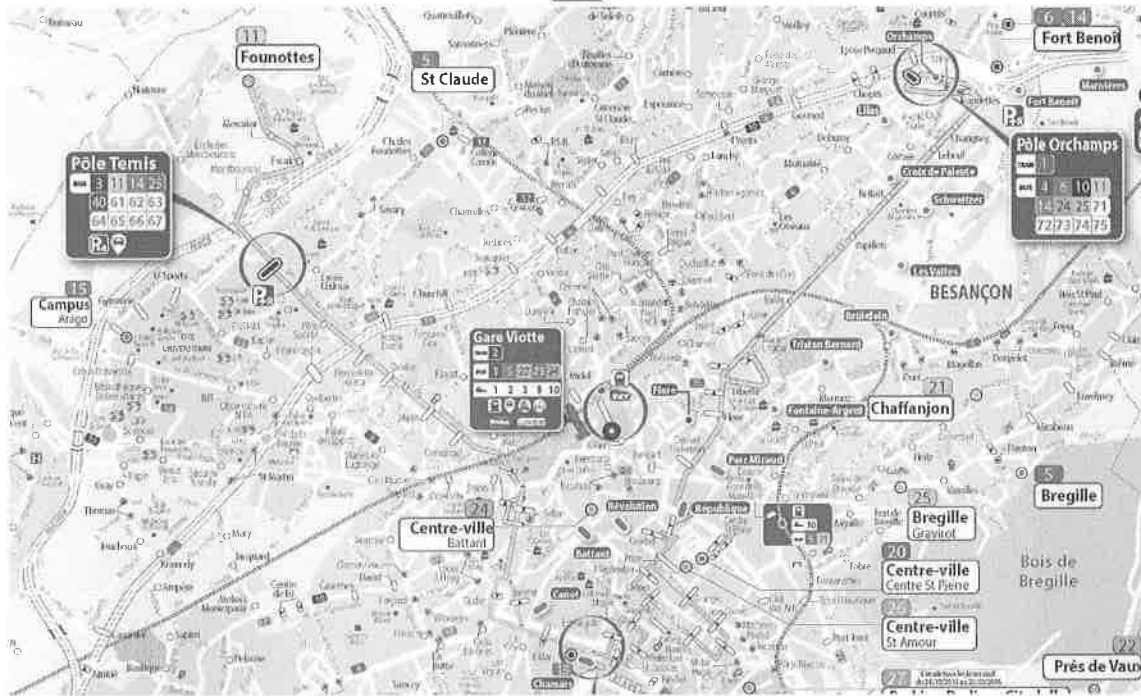
Aller

Rue Mercator, rue de l'Escale, avenue des Montboucons, avenue de Montrapon, avenue Siffert, rue Oudet, pont Canot, avenue 8 Mai, rue de l'Orme de Chamars, rue Mégevand, rue Granvelle, Grande Rue, place Victor Hugo, rue des Granges, rue de la République, rue Proudhon pont Robert Schwint, avenue Denfert Rochereau, rue des Chaprais, rue des Deux Princesses, rue Chopard, rue de Belfort, Rue des Capucines, Rue des Jeannettes, Rue des Cras, Pôle Orchamps.

Retour

Boulevard Blum, rue de Belfort, rue des Chaprais, avenue Denfert Rochereau, pont Robert Schwint, avenue Cusenier, rue de la République, place du 8 Septembre, grande Rue, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, avenue 8 Mai, pont Canot, avenue Siffert, rue Vieille, place Leclerc, avenue de Montrapon, avenue des Montboucons, rue de l'Escale, rue Mercator

Plan



Longueur de la ligne

Founottes – Orchamps	10,378
Orchamps – Founottes	9,446

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	320 556

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 20h38 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 124

Aller	Founottes – Orchamps	62
Retour	Orchamps – Founottes	62

Intervalle heure de pointe	8'-11'
Intervalle heure creuse	16'-19'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 102

Aller	Founottes – Orchamps	51
Retour	Orchamps – Founottes	51

Intervalle heure de pointe	11'-14'
Intervalle heure creuse	19'-23'

Samedi période scolaire et vacances scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h30 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 80

Aller	Founottes – Orchamps	40
Retour	Orchamps – Founottes	40

Intervalle matin	23'-25'
Intervalle après-midi	15'-19'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h30 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 71

Aller	Founottes – Orchamps	35
Retour	Orchamps – Founottes	36

Intervalle heure de pointe	16'-17'
Intervalle heure creuse	24'-25'

Samedi été : 2017

Amplitude : 5h36 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 62

Aller	Founottes – Orchamps	31
Retour	Orchamps – Founottes	31

Intervalle matin	28'-32'
Intervalle après-midi	25'

LIGNE 14 Hauts du Chazal – Fort Benoît

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne principale (semaine)

Itinéraire

Aller

Rue Ambroise Paré, rue Milleret, rue Dolto, rue de Savoie, rue du Languedoc, rue des Causse, boulevard Allende, boulevard Kennedy, rue Jouchoux, route de Gray, traversée du Campus, avenue de l'Observatoire, rue Laplace, rue Manton, avenue des Montboucons, boulevard Churchill, boulevard Blum, rue de Belfort

Retour

Boulevard Blum, boulevard Churchill, avenue des Montboucons, rue Laplace, avenue de l'Observatoire, traversée du Campus, route de Gray, rue Jouchoux, boulevard Kennedy, boulevard Allende, rue des Causse, rue du Languedoc, rue de Savoie, rue Dolto, rue Milleret, rue Ambroise Paré

Plan



Longueur de la ligne

Hauts du Chazal – Fort Benoît	13,400
Fort Benoît – Hauts du Chazal	13,375

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	402 428

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h35 – 20h20 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 128

Aller	Hauts du Chazal – Fort Benoît	64
Retour	Fort Benoît – Hauts du Chazal	64

Intervalle heure de pointe	9' - 13'
Intervalle heure creuse	18' - 23'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h38 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 76

Aller	Hauts du Chazal – Fort Benoît	38
Retour	Fort Benoît – Hauts du Chazal	38

Intervalle heure de pointe	17'-21'
Intervalle heure creuse	28'-32'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h45 – 20h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 56

Aller	Hauts du Chazal – Fort Benoît	28
Retour	Fort Benoît – Hauts du Chazal	28

Intervalle matin	35'-40'
Intervalle après-midi	25'-30'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h45 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 46

Aller	Hauts du Chazal – Fort Benoît	23
Retour	Fort Benoît – Hauts du Chazal	23

Intervalle heure de pointe	22'-26'
Intervalle heure creuse	32'-36'

Samedi été : 2017

Amplitude : 5h45 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 38

Aller	Hauts du Chazal – Fort Benoît	19
Retour	Fort Benoît – Hauts du Chazal	19

Intervalle matin	50'
Intervalle après-midi	42'-44'

LIGNE 15 Campus – Centre-ville

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne principale (semaine)

Itinéraire

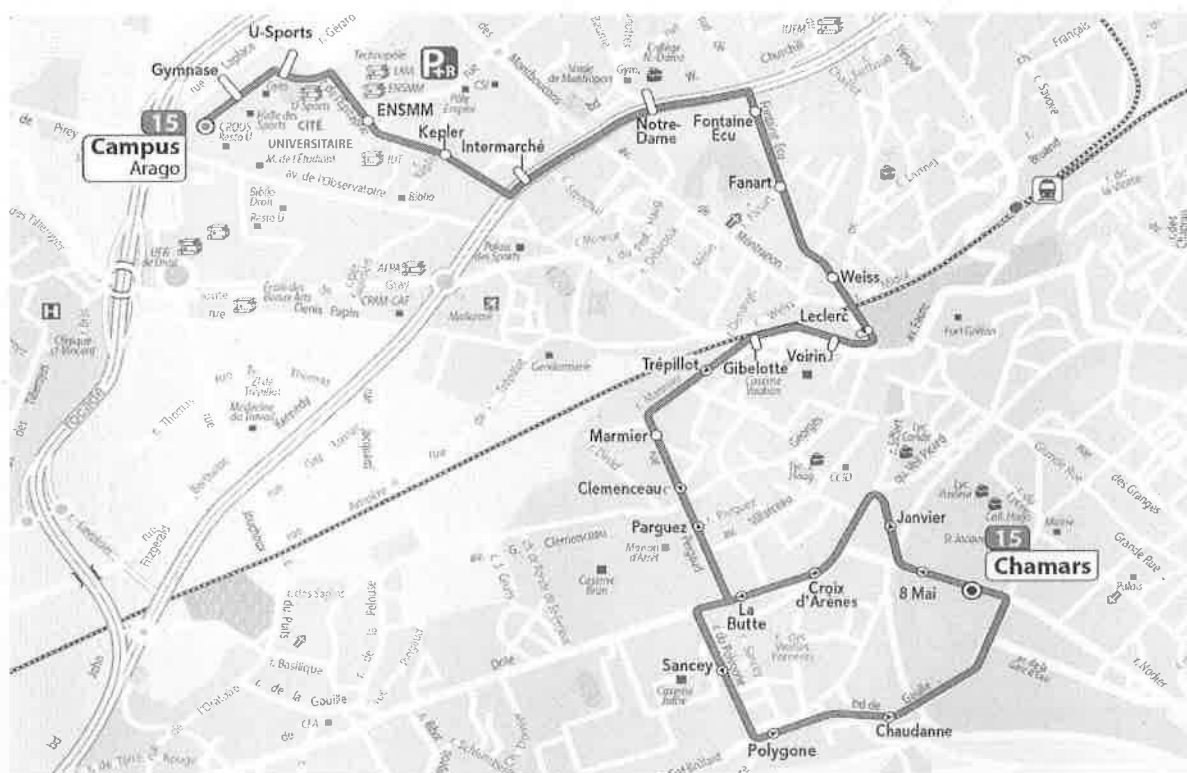
Aller

Rue Laplace, rue de l'Épithape, boulevard Churchill, rue Fontaine-Écu, rampe de Montrapon, place Leclerc, rue Voiron, rue Xavier Marmier, rue Pergaud, rue de Dole, rue du Polygone, Boulevard Charles de Gaulle, Pont Charles de Gaulle, place St Jacques

Retour

Place St Jacques, avenue 8 Mai, pont Canot, rue Janvier, rue de Dole, rue Pergaud, rue Xavier Marmier, rue 60^{ème} RI, place Leclerc, rampe de Montrapon, rue de Fontaine-Écu, boulevard Churchill, rue de l'Épithape, rue Laplace

Plan



Longueur de la ligne

Campus – Centre-ville	6,518
Centre-ville – Campus	6,686

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	210 808

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 5h49 – 20h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 124

Aller	Campus – Centre-ville	63
Retour	Centre-ville – Campus	61

Intervalle heure de pointe	10' - 12'
Intervalle heure creuse	16' - 19'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h50 – 20h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 94

Aller	Campus – Centre-ville	47
Retour	Centre-ville – Campus	47

Intervalle heure de pointe	14'-16'
Intervalle heure creuse	20'-25'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h50 – 20h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 78

Aller	Campus – Centre-ville	39
Retour	Centre-ville – Campus	39

Intervalle matin	25'-30'
Intervalle après-midi	15'-19'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h50 – 20h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 71

Aller	Campus – Centre-ville	36
Retour	Centre-ville – Campus	35

Intervalle heure de pointe	17'-19'
Intervalle heure creuse	24'-25'

Samedi été : 2017

Amplitude : 5h50 – 20h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 54

Aller	Campus – Centre-ville	27
Retour	Centre-ville – Campus	27

Intervalle matin	30'-35'
Intervalle après-midi	25'-30'

LIGNE 20 Valentin – Centre-ville

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne principale (semaine)

Itinéraire

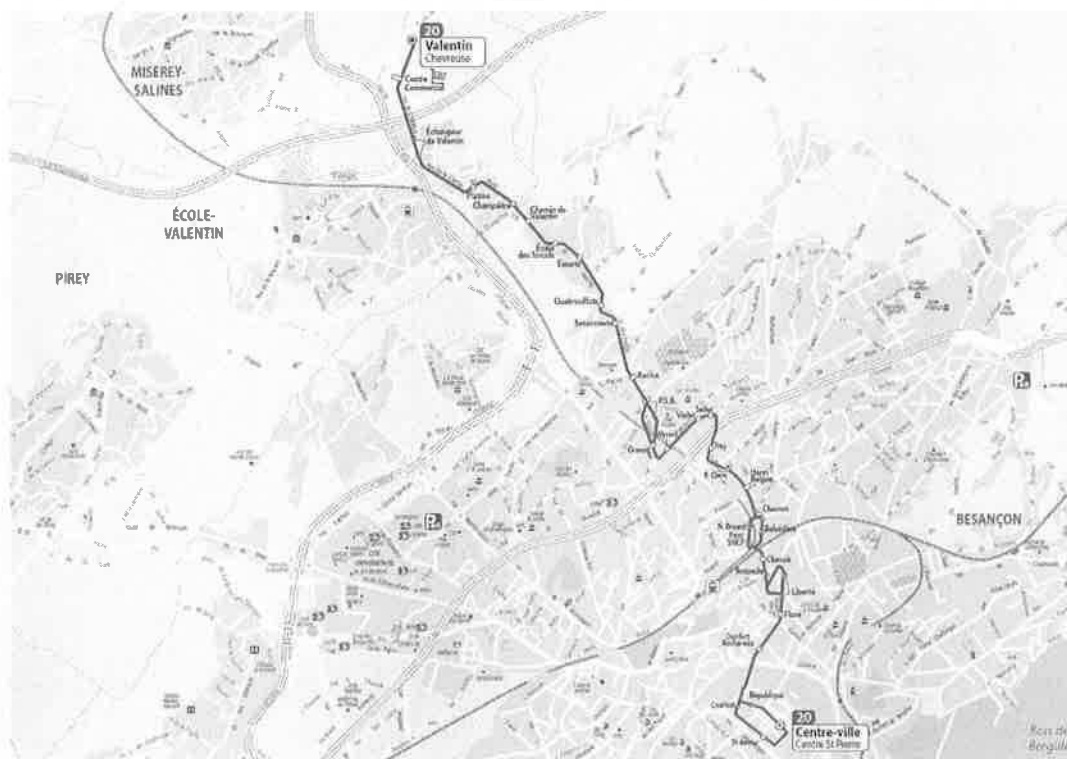
Aller

Route de Châtillon, rue de la Combe, rue du Puits, chemin de Valentin, chemin des Torcols, rue Grenot, rue Jean Wyrsh, rue de Trey, rue Francis Clerc, rue Bruand, rue du Chasnot, rue de la Rotonde, rue du Château Rose, rue de Belfort, rue des Chaprais, avenue Denfert Rochereau, pont Robert Schwint, rue Cusenier

Retour

Rue Gaulard, rue de Lorraine, rue Proudhon, pont Robert Schwint, avenue Denfert Rochereau, rue des Chaprais, rue de Belfort, rue du Chasnot, rue Henri Baigue, rue Francis Clerc, rue de Trey, rue Jean Wyrsh, rue Grenot, rue Andrey, chemin des Torcols, chemin de Valentin, rue du Puits, rue de la Combe

Plan



Longueur de la ligne

Valentin – Centre-ville	8,110
Centre-ville – Valentin	8,031

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	211 318

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 20h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 100

Aller	Valentin – Centre-ville	50
Retour	Centre-ville – Valentin	50

Intervalle heure de pointe	12' - 14'
Intervalle heure creuse	23' - 25'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00– 20h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 80

Aller	Valentin – Centre-ville	40
Retour	Centre-ville – Valentin	40

Intervalle heure de pointe	14'-16'
Intervalle heure creuse	20'-25'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00– 20h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 62

Aller	Valentin – Centre-ville	32
Retour	Centre-ville – Valentin	32

Intervalle matin	30'
Intervalle après-midi	23'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h30– 20h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 62

Aller	Valentin – Centre-ville	31
Retour	Centre-ville – Valentin	31

Intervalle heure de pointe	30'
Intervalle heure creuse	32'

Samedi été : 2017

Amplitude : 6h20– 20h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 52

Aller	Valentin – Centre-ville	26
Retour	Centre-ville – Valentin	26

Intervalle matin	30'
Intervalle après-midi	25'

LIGNE 21 Velotte / Port Douvot – Chaffanjon

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne locale (semaine)

Itinéraire

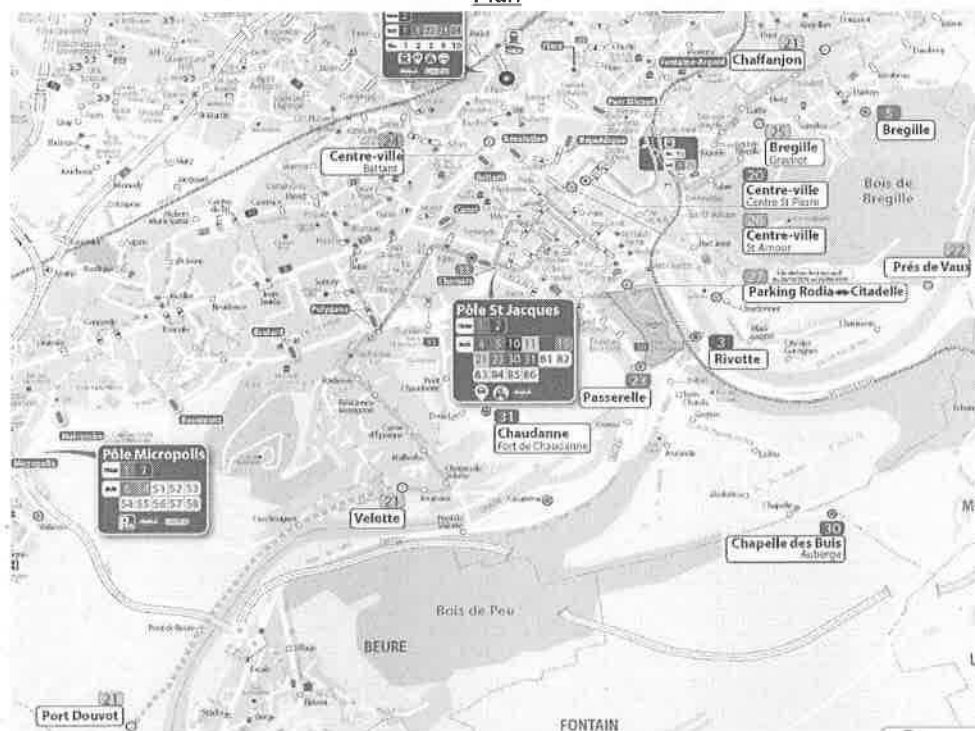
Aller

(Port Douvot), chemin des Journaux, rue de Velotte, rue de la Grette, boulevard de Gaulle, Rue Plançon, pont Canot, rue de l'Orme de Chamars, rue Mégevand, rue de la Préfecture, Grande Rue, place Victor Hugo, rue des Granges, rue de la République, rue Gaulard, pont de Bregille, avenue Droz, boulevard Diderot, rue des Fontenottes, chemin du Fort de Bregille, rue Chaffanjon,

Retour

(Rue Sieyès), rue Chaffanjon, chemin du Fort de Bregille, rue des Fontenottes, boulevard Diderot, avenue Droz, pont de Bregille, avenue Gaulard, rue de la République, place du 8 Septembre, Grande Rue, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, pont Canot, Rue Plançon, boulevard de Gaulle, rue de la Grette, rue de Velotte, chemin des Journaux, (Port Douvot)

Plan



Longueur de la ligne

Port Douvot – Chaffanjon	10,376
Chaffanjon –Port Douvot	9,715
Velotte– Chaffanjon	8,369
Chaffanjon – Velotte	7,942

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	184 609

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 19h50 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 84

Aller	Velotte / Port Douvot – Chaffanjon	42
Retour	Chaffanjon – Velotte / Port Douvot	42

Intervalle heure de pointe	15' - 20'
Intervalle heure creuse	20' - 25'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 19h50 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 60

Aller	Velotte / Port Douvot – Chaffanjon	30
Retour	Chaffanjon – Velotte / Port Douvot	30

Intervalle heure de pointe	18'-22'
Intervalle heure creuse	20'-25'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h30 – 19h50 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 56

Aller	Velotte / Port Douvot – Chaffanjon	28
Retour	Chaffanjon – Velotte / Port Douvot	28

Intervalle matin	35'
Intervalle après-midi	22'-25'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h30 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 52

Aller	Velotte / Port Douvot – Chaffanjon	26
Retour	Chaffanjon – Velotte / Port Douvot	26

Intervalle heure de pointe	35
Intervalle heure creuse	35

Samedi été : 2017

Amplitude : 6h30 – 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 46

Aller	Velotte / Port Douvot – Chaffanjon	23
Retour	Chaffanjon – Velotte / Port Douvot	23

Intervalle matin	43'-47'
Intervalle heure après-midi	28'-32'

LIGNE 22 Avanne – Prés de Vaux

1) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne locale (semaine)

Itinéraire

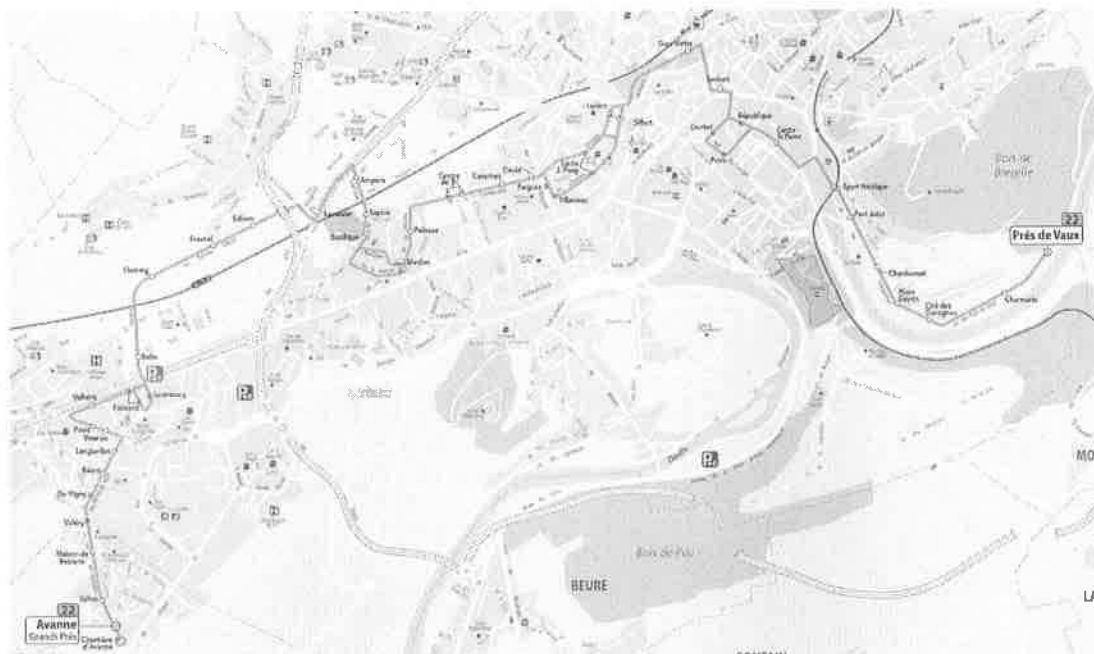
Aller

Rue des Cerisiers, rue de Vigny, rue de Languedoc, avenue Ile de France, rue du Luxembourg, rue de Dole, boulevard Fleming, boulevard Edison, rue Lavoisier, boulevard Kennedy, rue Jouchoux, rue du Puits, rue de la Gouille, rue de la Pelouse, rue Clémenceau, rue Pergaud, rue Villarceau, place Leclerc, avenue de la Paix, avenue Foch, pont Robert Schwint, rue Cusenier, avenue Gaulard, pont de Bregille, avenue de Chardonnet, chemin des Prés de Vaux.

Retour

Chemin des Prés de Vaux, avenue Chardonnet, pont de Bregille, avenue Gaulard, rue de la République, rue Proudhon, pont Robert Schwint, avenue Foch, avenue de la Paix, avenue Siffert, rue Vieille, avenue Clémenceau, rue de la Pelouse, rue de la Basilique, rue du Puits, rue Jouchoux, boulevard Kennedy, rue Lavoisier, rue Edison, boulevard Fleming, rue du Luxembourg, avenue Ile de France, rue de Vigny, rue des Cerisiers

Plan



Longueur de la ligne

Avanne – Prés de Vaux	14,345
Prés de Vaux – Avanne	13,713

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	241 942

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire: 2016 - 2017

Amplitude : 5h41 – 19h10 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 60

Aller	Avanne – Prés de Vaux	30
Retour	Prés de Vaux – Avanne	30

Intervalle heure de pointe	23' - 27'
Intervalle heure creuse	30' - 35'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h43 – 19h10 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 54

Aller	Avanne – Prés de Vaux	27
Retour	Prés de Vaux – Avanne	27

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 5h43 – 19h10 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 54

Aller	Avanne – Prés de Vaux	27
Retour	Prés de Vaux – Avanne	27

Intervalle matin	35' - 40'
Intervalle après-midi	24' - 27'

Semaine été : 2017

Amplitude : 5h43 – 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 52

Aller	Avanne – Prés de Vaux	26
Retour	Prés de Vaux – Avanne	26

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi été : 2017

Amplitude : 5h43 – 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 45

Aller	Avanne – Prés de Vaux	22
Retour	Prés de Vaux – Avanne	23

Intervalle matin	43' - 47'
Intervalle heure après-midi	28' - 32'

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne locale (Semaine)

Itinéraire

Aller

Avenue des Montboucons, rue Savary, rue des Founottes, rue de Vesoul, rue Reclus, chemin des Torcols, chemin des Grands Bas, rue des Feuilles d'Automne, chemin des Montarmots, rue du Refuge, rue Francis Clerc, chemin Français, rue de Savoye, rue Bruand, rue de Vesoul, avenue de la Paix, avenue Edgar Faure, avenue Siffert, rue Oudet, pont Canot, avenue 8 Mai, avenue de la gare d'eau, faubourg Tarragnoz

Retour

Faubourg Tarragnoz, rue Charles Nodier, avenue 8 Mai, pont Canot, rue Janvier, avenue Siffert, avenue Edgar Faure, rue de Vesoul, chemin Français, rue Francis Clerc, rue du Refuge, rue de Trey, chemin des Montarmots, rue des Feuilles d'Automne, chemin des Grands Bas, chemin des Torcols, rue Reclus, rue de Vesoul, rue des Founottes, rue Savary, avenue des Montboucons

Plan



Longueur de la ligne

Temis - Passerelle	12,539
Passerelle - Temis	12,260

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	203 977

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 19h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 58

Aller	Temis - Passerelle	29
Retour	Passerelle - Temis	29

Intervalle heure de pointe	20' - 25'
Intervalle heure creuse	30' - 32'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 19h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 52

Aller	Temis - Passerelle	26
Retour	Passerelle - Temis	26

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h00 – 19h45 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 50

Aller	Temis - Passerelle	25
Retour	Passerelle - Temis	25

Intervalle matin	35'-40'
Intervalle après-midi	25'-28'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h00– 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 47

Aller	Temis - Casamène	24
Retour	Casamène - Temis	23

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi été : 2017

Amplitude : 6h00– 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 44

Aller	Temis - Passerelle	22
Retour	Passerelle - Temis	22

Intervalle matin	43'-47'
Intervalle heure après-midi	28'-32'

LIGNE 24 Orchamps – Centre-ville

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne locale (Semaine)

Itinéraire

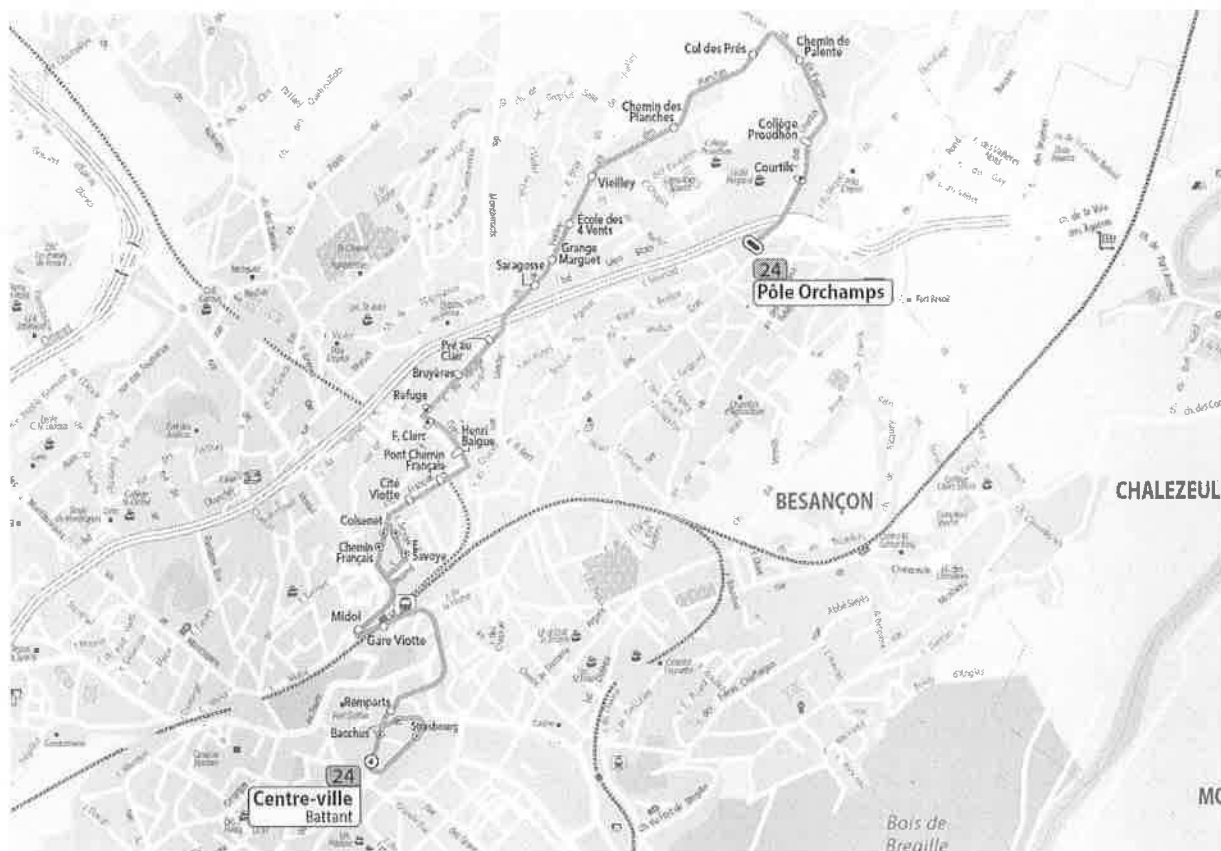
Aller

Rue des Cras, rue des Courtils, chemin de Palente, chemin des Planches, chemin de Vieilley, rue du Refuge, rue Francis Clerc, chemin Français, rue de Savoyen rue Bruand, rue de Vesoul, avenue de la Paix, avenue Edgar Faure, rue Battant, rue du Petit Battant, quai de Strasbourg...

Retour

Rue Battant, avenue Edgar Faure, avenue de la Paix, rue de Vesoul, chemin Français, rue Francis Clerc, rue du Refuge, chemin de Vieilley, chemin des Planches, chemin de Palente, rue des Courtils, rue des Cras

Plan



Longueur de la ligne

Orchamps – Battant	6,342
Battant – Orchamps	6,598

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	101 579

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 6h20 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 54

Aller	Orchamps – Centre-ville	27
Retour	Centre-ville – Orchamps	27

Intervalle heure de pointe	20' - 25'
Intervalle heure creuse	30' - 32'

Semaine vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h20 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 50

Aller	Orchamps – Centre-ville	25
Retour	Centre-ville – Orchamps	25

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi période scolaire et vacances scolaires : 2016 - 2017

Amplitude : 6h20 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 50

Aller	Orchamps – Centre-ville	25
Retour	Centre-ville – Orchamps	25

Intervalle matin	35'-40'
Intervalle après-midi	25'-28'

Semaine été : 2017

Amplitude : 6h20 – 19h30 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 48

Aller	Orchamps – Centre-ville	24
Retour	Centre-ville – Orchamps	24

Intervalle heure de pointe	35'
Intervalle heure creuse	35'

Samedi été : 2017

Amplitude : 7h00 – 19h00 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 44

Aller	Orchamps – Centre-ville	22
Retour	Centre-ville – Orchamps	22

Intervalle matin	40'-45'
Intervalle après-midi	28'-32'

LIGNE 27 Desserte de la Citadelle

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne secondaire

Itinéraire

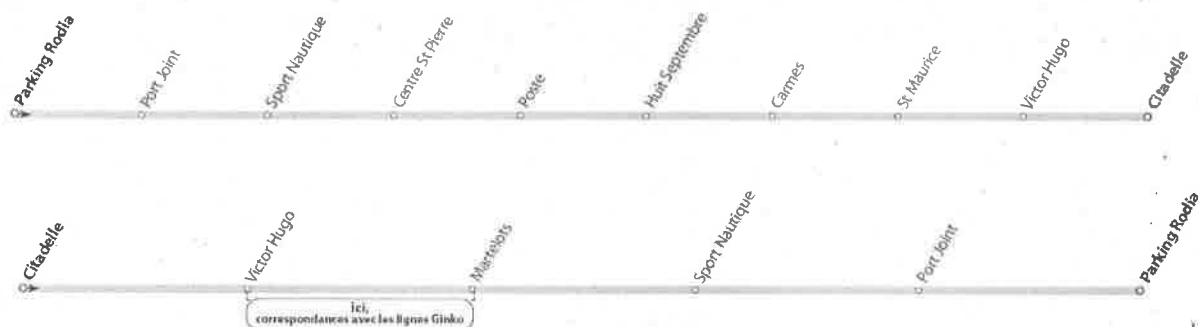
Aller

Terminus Rodia, avenue de Chardonnet, Pont de Bregille, avenue Gaulard, rue de la République, Place du 8 Septembre, Grande rue, rue des Fusillés, terminus Citadelle

Retour

Terminus Citadelle, rue des Fusillés, Place Victor Hugo, rue des Martelotsn sue Sarrail, Pont de Bregille, avenue de Chardonnet, Terminus Rodia

Points d'arrêt



Longueur de la ligne

Parking Rodia - Citadelle	3,281
Citadelle – Parking Rodia	2,278

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	33 589

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

5 types d'offres correspondant aux périodes de basse saison et de haute saison de la Citadelle, ainsi qu'au type de jour (week-end/semaine)

Offre B :

Nombre de courses par jour : 34

Aller	Parking Rodia - Citadelle	17
Retour	Citadelle – Parking Rodia	17

Offre C :

Nombre de courses par jour : 48

Aller	Parking Rodia - Citadelle	24
Retour	Citadelle – Parking Rodia	24

Offre D :

Nombre de courses par jour : 74

Aller	Parking Rodia - Citadelle	37
Retour	Citadelle – Parking Rodia	37

Offre E :

Nombre de courses par jour : 64

Aller	Parking Rodia - Citadelle	32
Retour	Citadelle – Parking Rodia	32

LIGNE 30 Chapelle des Buis – Centre-ville

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne de zone peu dense

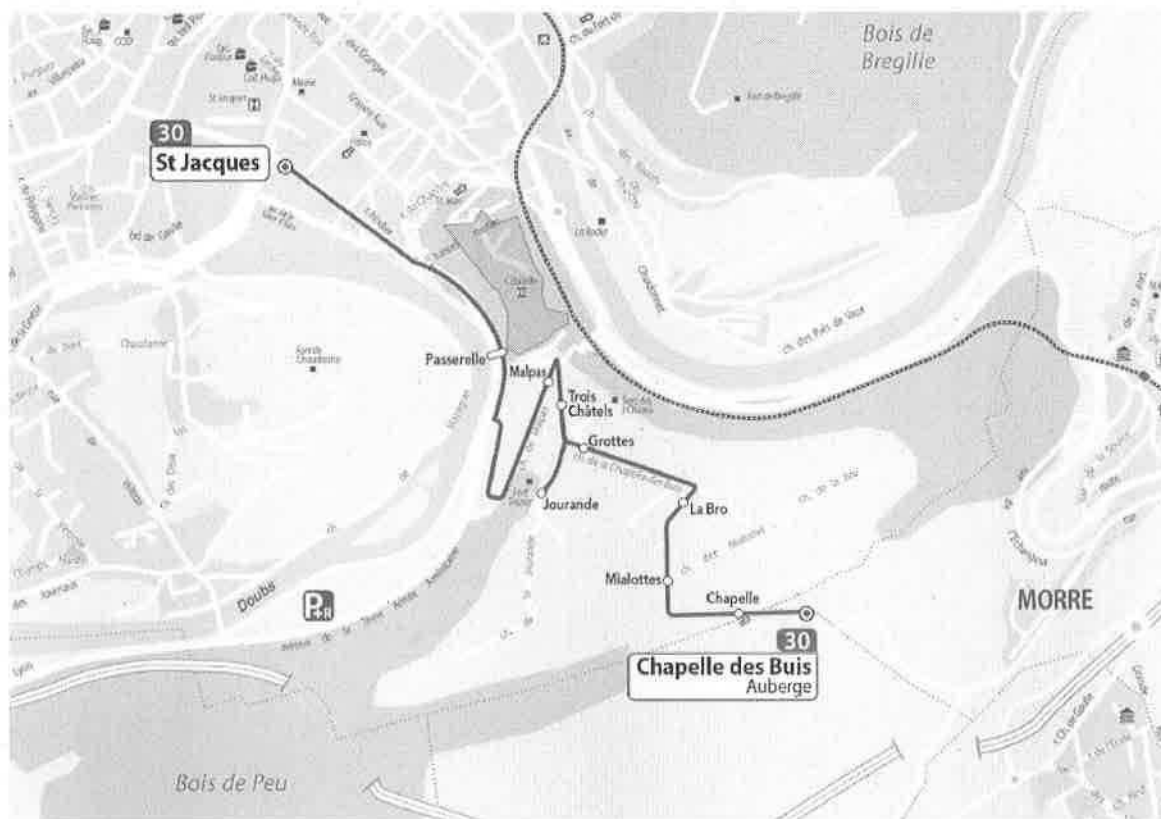
Aller

Chemin de la Chapelle des Buis, chemin de la Jourande, chemin de la Chapelle des Buis, chemin des Trois Châtel, chemin des Malpas, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine, faubourg Tarragnoz, rue Charles Nodier, place St Jacques

Retour

Place St Jacques, avenue de la Gare d'eau, faubourg Tarragnoz, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine, chemin des Malpas, chemin des Trois Châtel, Chemin de la Chapelle des Buis, chemin de la Jourande, chemin de la Chapelle des Buis

Plan



Longueur de la ligne

Chapelle des Buis – Centre-ville	5,600
Centre-ville – Chapelle des Buis	5,700

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	4 817

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 7h00 – 18h35 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 4 services réguliers lundi mardi jeudi vendredi, 5 services réguliers le mercredi, 3 services à la demande lundi mardi jeudi vendredi, 4 services à la demande le mercredi

Aller	Chapelle des Buis – Centre-ville	2 SR, 2 SAD (lamjv)
Retour	Centre-ville – Chapelle des Buis	2 SR, 1 SAD (lajv) et 3 SR, 2 SAD (m)

Semaine vacances scolaires / été : 2016 - 2017

Amplitude : 7h00 – 17h25 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 6 services à la demande du lundi au vendredi

Aller	Chapelle des Buis – Centre-ville	4 SAD (lamjv)
Retour	Centre-ville – Chapelle des Buis	2 SAD (lamjv)

LIGNE 31 Chaudanne – Centre-ville

I) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligne de zone peu dense

Itinéraire

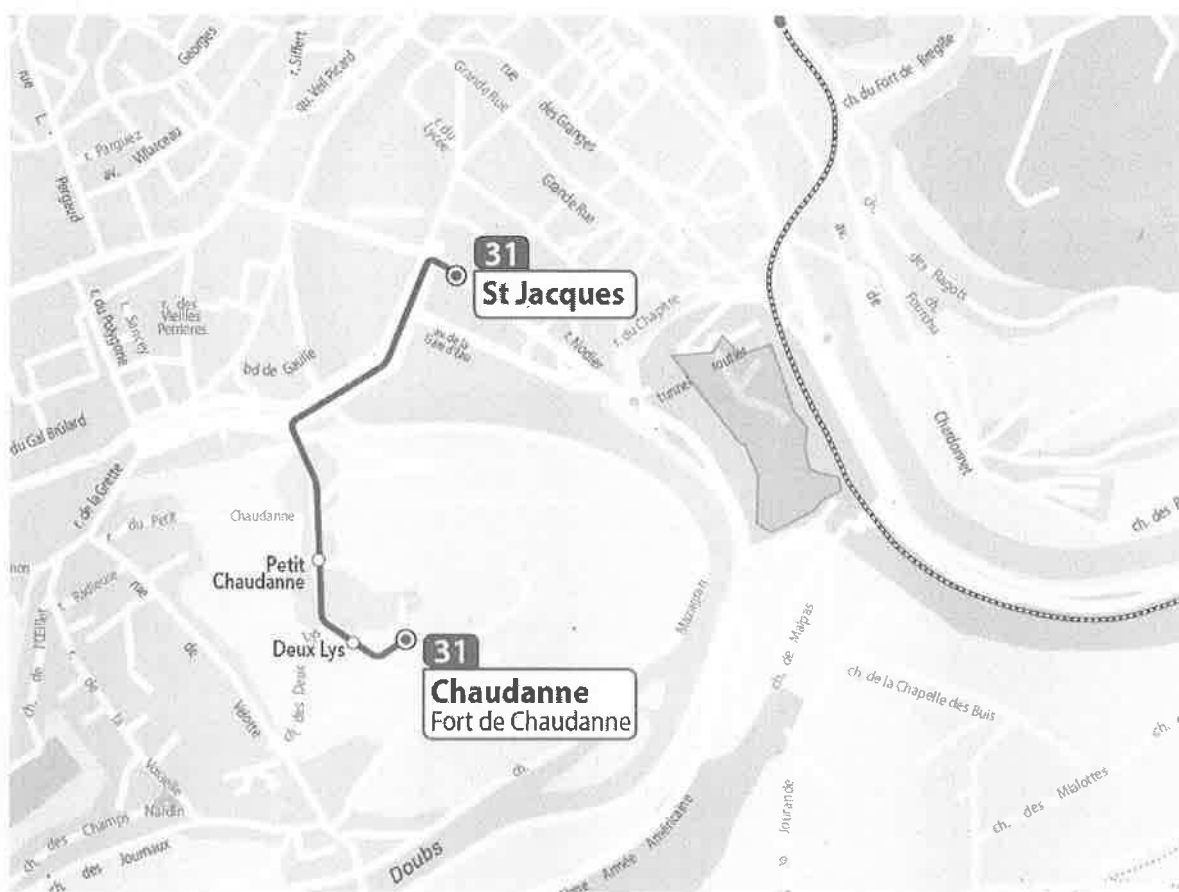
Aller

Chemin du Fort de Chaudanne, rue de Chaudanne, avenue Charles de Gaulle, pont Charles de Gaulle, place St Jacques

Retour

Place St Jacques, pont Charles de Gaulle, avenue Charles de Gaulle, rue de Chaudanne, chemin du Fort de Chaudanne

Plan



Longueur de la ligne

Chaudanne – Centre-ville	2,700
Centre-ville – Chaudanne	2,500

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	1 000

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 7h30 – 18h35 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 8 services à la demande lundi mardi jeudi vendredi, 9 services à la demande le mercredi

Aller	Chaudanne – Centre-ville	4 SAD (lamjv)
Retour	Centre-ville – Chaudanne	3 SAD (lamjv), 4 SAD (m)

Semaine vacances scolaires / été : 2016 - 2017

Amplitude : 7h30 – 17h15 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 7 services à la demande du lundi au vendredi

Aller	Chaudanne – Centre-ville	3 SAD (lamjv)
Retour	Centre-ville – Chaudanne	2 SAD (lamjv)

LIGNE 32 Hauts de Chailluz – St Claude

1) DESCRIPTIF DE LA LIGNE

Fonction de la ligne

Ligné de zone peu dense

Itinéraire

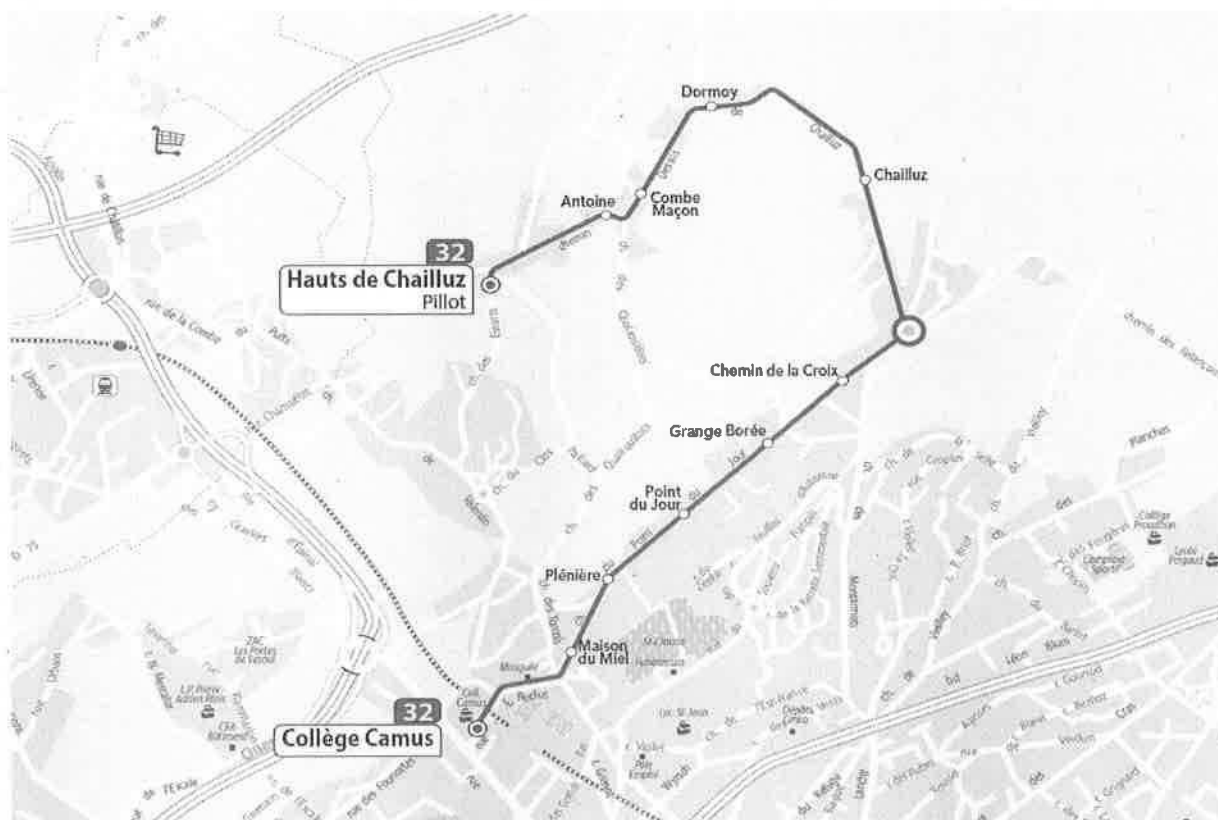
Aller

Impasse Lucien Pillot, chemin du Dessus de Chailluz, route de Tallenay, chemin des Montarmots, chemin du Point du Jour, rue Reclus

Retour

Rue Reclus, chemin du Point du Jour, chemin des Montarmots, route de Tallenay, chemin du Dessus de Chailluz, impasse Lucien Pillot

Plan



Longueur de la ligne

Hauts de Chailluz – St Claude	5,200
St Claude – Hauts de Chailluz	5,400
Hauts de Chailluz – Grenot	6,100
Grenot - Hauts de Chailluz	6,600

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	5 621

2) OFFRE PAR TYPE D'HORAIRE

Semaine période scolaire : 2016 - 2017

Amplitude : 7h15 – 18h15 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 4 services réguliers du lundi au vendredi, 4 services à la demande du lundi au vendredi

Aller	Hauts de Chailluz – St Claude	2 SR et 2 SAD (lamjv)
Retour	St Claude – Hauts de Chailluz	2 SR et 2 SAD (lamjv)

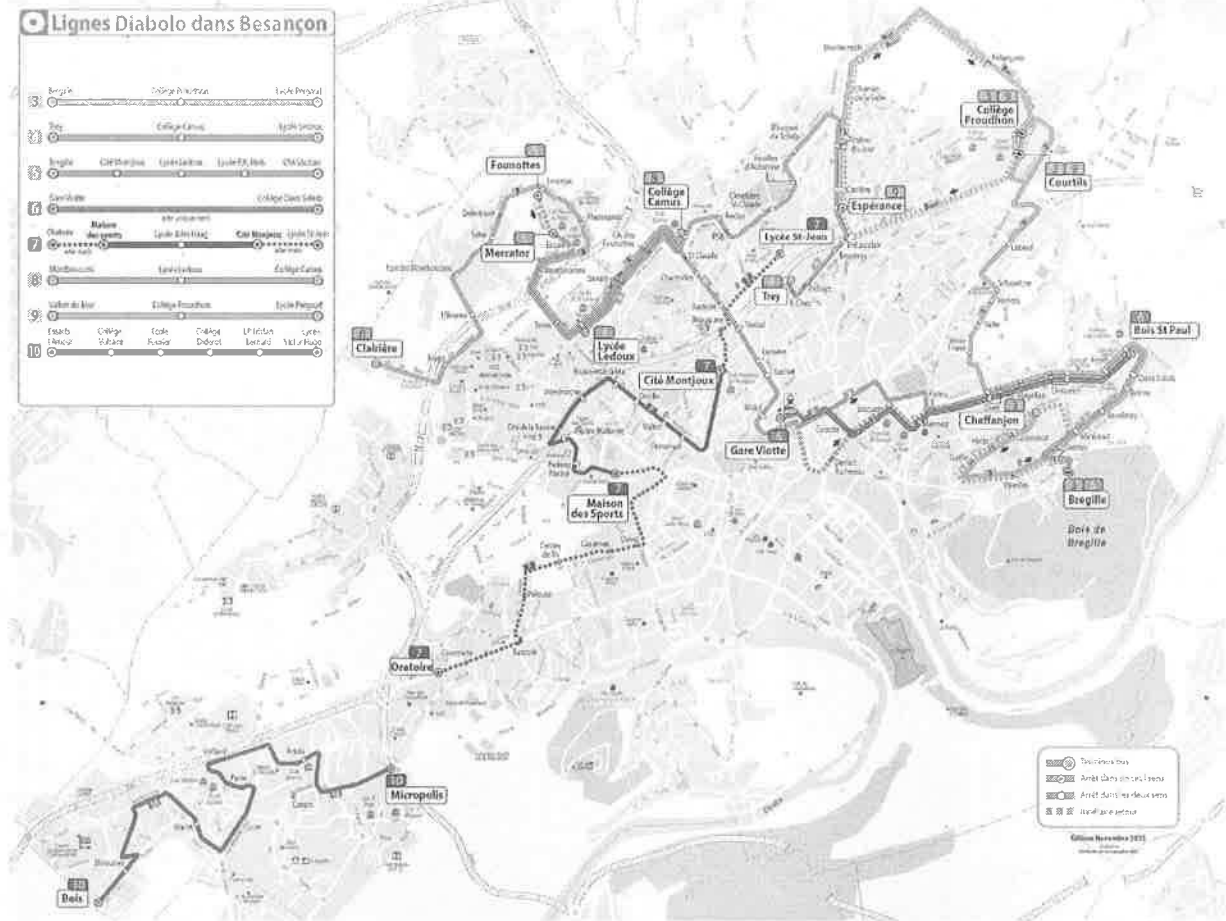
Samedi toute l'année et vacances scolaires / été : 2016 - 2017

Amplitude : 7h15 – 18h15 (1^{er} et dernier départs)

Nombre de courses par jour : 8 services à la demande du lundi au samedi pendant les vacances et le samedi en période scolaire

Aller	Hauts de Chailluz – St Claude	4 SAD
Retour	St Claude – Hauts de Chailluz	4 SAD

SERVICES DIABOLO



Diabolo 3

Fonction du service

Service scolaire

Longueur du service

Bregille - Collège Proudhon	7.000
Collège Proudhon - Bregille	7.180

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	2 453

Nombre de courses par jour :

I Bregille – Collège Proudhon du lundi au vendredi

I Collège Proudhon – Bregille du lundi au vendredi

Diabolo 4

Service scolaire

Fonction du service

Longueur du service

Trey - Lycée Ledoux	5.282
Lycée Ledoux - Trey	5.263

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	1 824

Nombre de courses par jour :

| Trey – Lycée Ledoux du lundi au vendredi

| Lycée Ledoux –Trey du lundi au vendredi

Diabolo 5

Service scolaire

Fonction du service

Longueur du service

Bregille - Founottes	9.874
Founottes - Bregille	11.444 ou 10.65 (si Temis)

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	5 640

Nombre de courses par jour :

| Bregille – Founottes du lundi au vendredi

| Temis – Bregille le mercredi

| Founottes – Bregille du lundi au vendredi

Diabolo 6

Service scolaire

Fonction du service

Longueur du service

Gare Viotte – Collège Clairs soleils	3.741
--------------------------------------	-------

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	647

Nombre de courses par jour :

| Gare Viotte – Clairs Soleils du lundi au vendredi

Diabolo 7

Fonction du service

Service scolaire

Longueur du service

Oratoire – Lycée St Jean	7.588
Montjoux – Maison des sports	3,503

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	2 096

Nombre de courses par jour :

- I Oratoire – Lycée St Jean du lundi au vendredi
- I Montjoux – Maison des Sports du lundi au vendredi
- I Montjoux – Maison des Sports lundi, mardi, jeudi, vendredi

Diabolo 8

Fonction du service

Service scolaire

Longueur du service

Clairière – Collège Camus	5.700
Collège Camus - Clairière	5.700

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	1 972

Nombre de courses par jour

- I Clairière - Collège Camus du lundi au vendredi
- I Collège Camus - Clairière du lundi au vendredi

Diabolo 9

Fonction du service

Service scolaire

Longueur du service

Espérance - Collège Proudhon	3.651
Collège Proudhon – Relançons	4.135

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	1 919

Nombre de courses par jour :

- 1 Espérance – Collège Proudhon du lundi au vendredi
- 2 Collège Proudhon – Relançons lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 1 Collège Proudhon – Relançons mercredi

Diabolo 10

Fonction du service

Service scolaire

Longueur du service

Essarts l'Amour « Bois » - Micropolis	5.0
Micropolis - Essarts l'Amour « Bois »	5.0

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	6 171

Nombre de courses par jour :

- 3 Essarts l'Amour « Bois » - Micropolis du lundi au vendredi
- 1 Essarts l'Amour « Bois » - Micropolis sans passer par le collège voltaire du lundi au vendredi
- 4 Micropolis - Essarts l'Amour « Bois » lundi mardi jeudi vendredi
- 1 Micropolis - Essarts l'Amour « Bois » mercredi

PISCINE DE CHALEZEULE

Service saisonnier

Fonction du service

Service saisonnier pour la piscine de Chalezeule

Itinéraire du service

Départ des Orchamps à destination de la piscine de Chalezeule par la route de Belfort.

Longueur du service

Orchamps - Piscine	2,395
Piscine - Orchamps	4,785

Offre kilométrique

Année pleine	Kilomètres commerciaux théoriques
2017	2 171

Amplitude : 11h00(*) – 18h05 (1^{er} et dernier départs)

(*) *sauf le lundi : 1^{er} départ à 14h00*

Nombre de courses par jour :

Sur la période été

4 Orchamps – Piscine du mardi au dimanche

1 Orchamps – Piscine du lundi au dimanche

4 Piscine – Orchamps du mardi au dimanche

1 Piscine – Orchamps du lundi au dimanche

Ginko Access

Service à la demande

Conditions d'accès

Service réservé aux personnes à mobilité réduite disposant au moins d'une carte d'invalidité de 80% minimum.

L'accès au service est validé par la commission Ginko Access.

Etre domicilié dans le Grand Besançon.

La réservation

Elle peut se faire auprès du centre d'appels Ginko, du lundi au Samedi (sauf jour férié) à l'avance jusqu'à 30 jours au plus tard la veille avant 18h. La réservation peut également se faire le matin même (jusqu'à 11h30) pour un déplacement l'après-midi (à partir de 12h30).

Le déplacement

Il se fait d'adresse à adresse 7 jours sur 7, à l'exception du 1^{er} Mai.

de 7h à 21h du lundi au jeudi et les dimanches et jours fériés

de 7h à 23h les vendredis et samedis.

La possibilité de déplacement est conditionnée à la disponibilité des services proposés.

La tarification

L'ensemble de la gamme tarifaire Ginko

Les véhicules

Les véhicules mis à disposition (Besançon Mobilités ou sous-traitance) sont aménagés pour recevoir des fauteuils roulants. Ils sont équipés de rampe d'accès et de points d'ancrage à bord.

Ginko Gare Service à la demande

Conditions d'accès

Service de type convergence/divergence pour desservir la gare SNCF Viotte.

Ce service est actuellement accessible depuis l'ensemble des stations Ginko et des points de rencontre définis sur le périmètre de Besançon.

La réservation

Elle se fait auprès du centre d'appels Ginko, du lundi au Samedi (sauf jour férié) à l'avance jusqu'à 30 jours au plus tard la veille avant 18h. La réservation peut se faire par téléphone ou par internet.

Le déplacement

Le déplacement se fait entre les stations Ginko ou les points de rencontre définis sur Besançon et la gare SNCF VIOTTE à l'aller et inversement au retour.

- Départ Besançon vers 5h20 (Paris TGV Direct) du lundi au vendredi
- Départ Besançon vers 6h30 (Paris TGV Direct) du lundi au vendredi
- Départ Besançon vers 6h00 (Besançon Dijon Lille TGV) samedi dimanche et fêtes
- Départ Besançon vers 7h00 (Paris TGV Direct) samedi dimanche et fêtes
- Arrivée Besançon vers 20h00 (Paris TGV Direct) du lundi au dimanche
- Arrivée Besançon vers 21h30 (Paris avec correspondance Ter à Dijon) du lundi au dimanche
- Arrivée Besançon vers 22h00 (Paris TGV Direct) du lundi au dimanche
- Arrivée Besançon vers 23h00 (Lille Dijon Besançon TGV) du lundi au dimanche

Tous ces départs seront assurés par le service Ginko Gare sous réserve que la SNCF ne supprime pas les trains.

Ginko Hôpital Service à la demande

Conditions d'accès

Service de substitution du tramway les dimanches et jours fériés matin pour offrir une desserte en transport en commun pour les prises de poste de l'hôpital de 6h30.

Ce service est actuellement accessible depuis l'ensemble des stations Plan B du tramway.

La réservation

Elle se fait auprès du centre d'appels Ginko, du lundi au Samedi (sauf jour férié) à l'avance jusqu'à 30 jours au plus tard la veille avant 18h. La réservation peut se faire par téléphone ou par internet.

Le déplacement

Cette course se fait uniquement dans le sens CC Chalezeule – Hôpital, sur un seul horaire départ 5.44 de l'arrêt CC Chalezeule et la desserte ne se fait que sur les arrêts définis dans le cadre du plan B du tramway.

Ce transport est assuré par un sous-traitant qui adapte la taille du véhicule en fonction du nombre de réservation.

Synthèse du nombre de kilomètres par type de services

	Offre de base	
	2016	2017
Tramway	1 085 802	1 082 417
Bus	4 349 053	4 181 363
Bus réguliers en propre	4 330 053	4 162 363
Bus réguliers affrétés	0	0
Bus scolaires affrétés	19 000	19 000
TAD	35 733	35 733
TAD affrétés (Ginko gare)	22 466	22 466
TAD affrétés (autres)	13 267	13 267
PMR	329 066	329 066
PMR en propre (Ginko Access)	174 312	174 312
PMR affrétés (Ginko Access)	154 754	154 754
Total Commercial	5 799 654	5 628 579
Kilomètres HLP bus	872 414	833 056
Kilomètres HLP TAD	0	0
Kilomètres HLP tram	19 003	18 943
Kilomètres techniques bus	208 099	199 817
Kilomètres techniques TAD	0	0
Kilomètres techniques tram	8 500	8 500
Total kilomètres produits	6 907 669	6 688 895

**Annexe 5 – Plan de transport et d'information
en cas de perturbation du trafic (continuité du service)**

Pour les lignes régulières, il est proposé la mise en œuvre du Plan de Transport progressif détaillé ci-dessous selon les périodes et jours de fonctionnement et en tenant compte des fondamentaux suivants :

- Selon le pourcentage de salariés disponibles au sein de Besançon Mobilités et en distinguant Tram et bus,
- La priorisation des fréquences en journée par rapport aux horaires de soirée.
- Le maintien d'une offre le plus longtemps possible sur l'ensemble des lignes régulières en priorisant néanmoins les lignes essentielles qui accueillent le plus grand nombre de clients et qui restent une vraie alternative à beaucoup de clients des quartiers.

DU LUNDI AU VENDREDI EN PERIODE SCOLAIRE

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	Horaires des vacances scolaires	Horaires des vacances scolaires	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	soit 8' sur le tronc commun		

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	22' de fréquence	22' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	11' sur le tronc commun		

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	32' de fréquence	32' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	16' sur le tronc commun		

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronc commun		

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 12' 15'	Fréquence de 20' à 30'	Fréquence de 30' 40'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15	20 21 22 23 24	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des diabolos.

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 17' 20'	Fréquence de 30' à 1h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15 20 21 22 23 24	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des diabolos.

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 20' 30'	Fréquence de 1h 1h30	Fréquence de 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15 20 21 22 24	23	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des diabolos

20% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 45' 1h	Fréquence de 1h à 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24 et des diabolos.

DU LUNDI AU VENDREDI EN VACANCES SCOLAIRES

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	22' de fréquence soit 11' sur le tronc commun	22' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	32' de fréquence 16' sur le tronc commun	32' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	45' 50' de fréquence 23' sur le tronc commun	45' 50' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence 46' sur le tronc commun	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 15' 30'	Fréquence de 30' 1h	Fréquence de 1h 1h15	Fréquence de 1h30	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15	20 22 23 24	21	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 20' 30'	Fréquence de 1h 1h30	Fréquence de 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15 20 21 22 24	23	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'40'	Fréquence de 45'50'	Fréquence de 1h 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24

20% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 25' 35'	Fréquence de 45' 1h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 10 à 15, 20 à 24

SAMEDI PS et VS

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	22' de fréquence en favorisant l'après-midi	22' de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	soit 11' sur le tronç commun		

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	Horaires du dimanche	Horaires du dimanche	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	16' sur le tronç commun		

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	45' 50' de fréquence en favorisant l'après-midi	45' 50' de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	23' sur le tronç commun		

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronç commun		

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 15' 30'	Fréquence de 30' 1h	Fréquence de 1h 1h30	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5 en favorisant l'après-midi	6 10 11 14 15 en favorisant l'après-midi	20 21 22 23 24 en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 20' 40'	Fréquence de 1h 1h30	Fréquence de 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5 6 en favorisant l'après-midi	10 11 14 15 20 21 22 24 en favorisant l'après-midi	23 en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'	Fréquence de 45'	Fréquence de 1h 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24

20% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 25' 40'	Fréquence de 45' 1h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 10 à 15, 20 à 24

DIMANCHE et Jours fériés excepté 1^{er} mai

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	30' de fréquence en favorisant l'après-midi	30' de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	soit 15' 16' sur le tronc commun		

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	45' 50' de fréquence en favorisant l'après-midi	45' 50' de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	22' 25' sur le tronc commun		

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence en favorisant l'après-midi	1h32 de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronc commun		

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h de fréquence en favorisant l'après-midi	1h de fréquence en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Le tram sera remplacé par le réseau de substitution.
	Le service sera assuré en réseau de substitution bus.		

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'40'	Fréquence de 40'50'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5 en favorisant l'après-midi	6 en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'40'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5 en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ 19h et 19h30) Suppression de la ligne 6

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'40'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 en favorisant l'après-midi	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 5 et 6

20% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30'40'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des services du matin (Premier départ à 13h30) Suppression des lignes 5 et 6

DU LUNDI AU VENDREDI ETE

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	22' de fréquence	22' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	soit 11' sur le tronc commun		

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	32' de fréquence	32' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	16' sur le tronc commun		

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	45' 50' de fréquence	45' 50' de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	23' sur le tronc commun		

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronc commun		

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 20' 30'	Fréquence de 1h 1h30	Fréquence de 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15 20 21 22 24	23	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 20' 40'	Fréquence de 1h15 1h45	Fréquence de 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15 20 21 22 24	23	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 45' 1h	Fréquence de 1h30 à 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24

20% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 40' 45'	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 6, 10 à 15, 20 à 24

SAMEDI ETE

80% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	Horaires du dimanche	Horaires du dimanche	
	16' sur le tronc commun		

60% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	Horaires du dimanche	Horaires du dimanche	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	16' sur le tronc commun		

40% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronc commun		

20% de salariés disponibles sur le TRAM	Ligne 1	Ligne 2	Services et lignes supprimées
Offre	1h32 de fréquence	1h32 de fréquence	Suppression des services de nuit et des services du matin (Premier départ 13h30 - Dernier départ entre 19h et 19h30)
	46' sur le tronc commun		

80% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 30' 40'	Fréquence de 45' 1h	Fréquence de 1h 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24

60% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 45' 1h	Fréquence de 1h à 2h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4 5	6 10 11 14 15	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 20 à 24.

40% de salariés disponibles sur le BUS	Fréquence de 25' 35'	Fréquence de 45' 1h	Services et lignes supprimées
LIGNES	3 4	5 6	Suppression des services de nuit (Dernier départ entre 19h et 19h30) Suppression des lignes 10 à 15, 20 à 24

20% de salariés disponibles sur le BUS	Lignes 1 à 6	Services et lignes supprimées
LIGNES	Horaires du dimanche après-midi	Suppression des services de nuit et des services du matin (Premier départ 13h30 et Dernier départ entre 19h et 19h30)

Dans tous les cas, si l'entreprise compte moins de 20 % de salariés disponibles, le service n'est plus assuré sur les lignes régulières. Il s'agit de traiter de manière équitable l'ensemble des quartiers en ne privilégiant pas la desserte exclusive d'un ou deux quartiers au détriment des autres. Par ailleurs, en dessous d'un certain niveau d'effectifs, la sécurité des usagers ne pourrait plus être assurée convenablement (surcharge des véhicules, etc.).

Pour les services « spécifiques », il est proposé :

- la ligne 27 desservant la Citadelle et donc avec une vocation très touristique sera maintenue dans la mesure du possible sur sa période de circulation qui est d'avril à octobre.
- pour les Diabolos urbains non sous-traités, dans tous les cas de figure, les moyens sont réaffectés aux lignes régulières qui permettent de rejoindre l'ensemble des établissements scolaires. Il n'y a donc pas de service DIABOLO,
- pour Ginko Access, du fait de l'impossibilité de réaffectation de personnels non formés, le service est réalisé selon le nombre de conducteurs disponibles,
- pour Ginko Gare, le service étant sous-traité à des taxis, il est assuré en cas de conflit concernant le seul exploitant.

Dans le cas de la gestion du réseau en cas d'intempéries, il est proposé de :

- s'appuyer sur le réseau intempéries existant qui d'identifie les zones à risques (inondation, neige),
- essayer de prévoir précisément le niveau de perturbation, sauf lors d'un arrêté préfectoral,
- communiquer à la clientèle des stations pouvant ne pas être desservies,
- informer le jour J des secteurs non desservis et des stations de report.

Plan d'information des usagers

Pour l'information aux usagers, le plan d'information est le suivant :

- la **centralisation de l'information à la centrale d'information multimodale** par téléphone (standard renforcé depuis 2007 par une boîte vocale personnalisée, doublement de l'effectif des téléconseillers, augmentation de l'amplitude horaire de fonctionnement de 6h30 à 19h, doublement du personnel de régulation pour la remontée d'information sur les lignes urbaines et présence de contrôleurs transports pour faire le relais technique avec les lignes périurbaines), par internet,
- **envoi d'information directement par mail aux grands établissements publics et privés de Besançon** les informant du Plan de Transport mis en œuvre,
- **envoi d'un communiqué de presse aux principaux médias locaux et nationaux** (presse écrite, radio et télévision),
- **information statique sur les principales stations réseaux** (150 stations principales du réseau GINKO),
- **information temps réel sur tous les outils numériques Ginko** : site Internet, appli ginko, totem...
- **utilisation des fiches horaires et des supports d'information en station** pour l'identification des stations risquant de ne pas être desservies en période d'intempérie ; rappel de la procédure auprès des usagers,
- **information très détaillée par ligne, notamment sur les services périurbains** du fait de la multiplicité des autocaristes intervenant.